



**HAL**  
open science

## Le fonds des manuscrits latins de Notre-Dame de Paris à la Bibliothèque nationale de France

Charlotte Denoel

### ► To cite this version:

Charlotte Denoel. Le fonds des manuscrits latins de Notre-Dame de Paris à la Bibliothèque nationale de France. *Scriptorium : revue internationale des études relatives aux manuscrits*, 2004, 58 (2), pp.131-173. hal-00865620

**HAL Id: hal-00865620**

**<https://bnf.hal.science/hal-00865620>**

Submitted on 25 Sep 2013

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## **Le fonds des manuscrits latins de Notre-Dame de Paris à la Bibliothèque nationale de France.**

Cet article, qui résulte du catalogage systématique de tous les manuscrits latins du fonds de la cathédrale Notre-Dame de Paris conservés à la Bibliothèque nationale de France depuis 1756, a pour objet de donner un aperçu sur l’histoire de la bibliothèque du chapitre de Notre-Dame. Bien loin d’être complet, il ne fait qu’ouvrir la voie à un travail plus approfondi, car, pour avoir une vision d’ensemble de la bibliothèque, il faudrait au préalable examiner les autres manuscrits de Notre-Dame versés dans les fonds français, grec, italien, etc. de la Bibliothèque nationale de France, ainsi que tous ceux qui faisaient à l’origine partie de la bibliothèque, mais qui ont été volés au cours des siècles ou dispersés à la Révolution dans les différents dépôts, notamment dans ceux de la Bibliothèque de l’Arsenal et de la Bibliothèque Mazarine. De même, il faudrait dépouiller systématiquement le vaste fonds des archives de Notre-Dame aux Archives Nationales.

Alfred Franklin<sup>1</sup> puis Léopold Delisle<sup>2</sup> ont posé les jalons d’une histoire de la bibliothèque de Notre-Dame, en s’appuyant sur les sources existantes pour identifier les donateurs et retracer les enrichissements successifs du fonds des manuscrits, des origines au XVIII<sup>e</sup> siècle. Aussi ne nous attarderons-nous pas sur les étapes de la constitution du fonds. Nous voudrions plutôt, dans les lignes qui suivent, dresser un bilan des sources concernant l’histoire de cette bibliothèque et présenter la composition de son fonds, en nous attachant tout particulièrement aux caractères internes et externes des manuscrits, à l’identification précise des possesseurs et des marques de provenance, ainsi qu’au travail de classement effectué par les bibliothécaires successifs de Notre-Dame à l’époque moderne.

\* \*

\*

---

<sup>1</sup> Alfred FRANKLIN, *Les Anciennes bibliothèques de Paris*, t. I, Paris, 1867, p. 1-69.

<sup>2</sup> Léopold DELISLE, *Le cabinet des manuscrits de la Bibliothèque impériale*, t. I, Paris, 1868, p. 426-432. On pourra également consulter, pour une vision d’ensemble sur l’histoire de la bibliothèque, la brève contribution de Charles Samaran sur « les archives et la bibliothèque du chapitre de Notre-Dame », publiée dans la *Revue de l’histoire de l’Église de France*, t. 147 (1964), p. 99-107.

## I. *Les sources sur l'histoire de la bibliothèque*

### 1. *Catalogues anciens*<sup>3</sup>

Les origines de la bibliothèque du chapitre de Notre-Dame, riche d'environ 300 manuscrits, dont 208 en langue latine, sont mal connues. Ce n'est qu'à partir du XIII<sup>e</sup> siècle que des listes fragmentaires de livres appartenant au chapitre permettent d'attester l'existence d'une bibliothèque dans la cathédrale. Ces listes figurent dans des documents d'archives concernant le chapitre de Notre-Dame de Paris, conservés aux Archives Nationales et édités, avec une présentation détaillée, par Benjamin Guérard dans la collection des Cartulaires de France<sup>4</sup>. Trois cartulaires du XIII<sup>e</sup> siècle, en particulier, contiennent des catalogues partiels des livres que possédait le chapitre à cette époque :

- Parvum Pastorale (AN, LL 77) : catalogue du XIII<sup>e</sup> siècle comprenant 42 manuscrits, dont 40 de livres bibliques glosés<sup>5</sup>.
- Magnum Pastorale (AN, LL 76) : liste des livres donnés par Marguerite, abbesse d'Yères, à Notre-Dame en 1268<sup>6</sup> ; état des livres hérités par le chancelier Jean d'Orléans de son prédécesseur Nicolas et provenant pour la plupart d'un legs de l'archevêque Etienne de Cantorbéry en faveur des étudiants pauvres, le 28 octobre 1270 (29 titres)<sup>7</sup>.
- Livre noir (AN, LL 78) : état des livres de la cathédrale lors de l'entrée en fonction du chancelier Pierre de Saint-Omer, le 30 août 1296 (23 titres ; à quelques différences près, ce catalogue reproduit celui du Magnum Pastorale)<sup>8</sup> ; état des livres légués par Pierre de Joigny aux étudiants pauvres en théologie et reçus par Pierre de Saint-Omer, en septembre 1297 (49 titres)<sup>9</sup>.

Ces catalogues sont les plus anciens dont nous disposons pour connaître l'état de la bibliothèque au XIII<sup>e</sup> siècle. Dans un article paru en 1912, Edgar de Bruyne proposa d'attribuer à la cathédrale Notre-Dame un ancien catalogue de livres de la seconde moitié du XI<sup>e</sup> siècle, contenu dans le Pontifical de Sherbourne, exécuté durant le dernier quart du X<sup>e</sup> siècle (BnF lat.

---

<sup>3</sup> L'ouvrage de A.-M. GENEVOIS, J.-F. GENEST et A. CHALANDON, *Bibliothèques de manuscrits médiévaux en France. Relevé des inventaires du VIII<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle* (Paris, 1987), nous a été d'une très grande utilité pour repérer les différents catalogues existants.

<sup>4</sup> Benjamin GUÉRARD, *Cartulaire de l'église Notre-Dame de Paris*, 4 vol., Paris, 1850 (Collection des Cartulaires de France, t. IV).

<sup>5</sup> Ed. B. GUÉRARD, *Cartulaire de l'église Notre-Dame de Paris*, t. 1, p. 462 et L. Delisle, *Le cabinet des manuscrits*, III, 2. Ce catalogue a été repris dans le Livre noir.

<sup>6</sup> Ed. A. FRANKLIN, *Les Anciennes bibliothèques de Paris*, t. 1, p. 8, note 1.

<sup>7</sup> Ed. B. GUÉRARD, *Cartulaire de l'église Notre-Dame de Paris*, t. 2, p. 495-496 et L. Delisle, *Le cabinet des manuscrits*, III, 2-3.

<sup>8</sup> Ed. B. GUÉRARD, *Cartulaire de l'église Notre-Dame de Paris*, t. 3, p. 349-350.

<sup>9</sup> Ed. B. GUÉRARD, *Cartulaire de l'église Notre-Dame de Paris*, t. 3, p. 350-352 et L. Delisle, *Le cabinet des manuscrits*, III, 4-5.

943, ff. 154v-155)<sup>10</sup>. D'après l'intitulé du catalogue, ces livres appartenaient à une église dédiée à Sainte-Marie et étaient placés sous la garde d'un bibliothécaire nommé Dodo<sup>11</sup>. Edgar de Bruyne pensait que ce catalogue devait être originaire de Notre-Dame de Paris pour deux raisons : d'une part, seule une église importante comme Notre-Dame de Paris pouvait posséder à cette époque les nombreux manuscrits en écriture onciale énumérés dans le catalogue ; d'autre part, le titre insolite d'un volume, « *historia sancti eusebii de deitate christi* », mentionné dans le catalogue pour désigner l'*Histoire ecclésiastique* d'Eusèbe, est identique à celui qui est énoncé au f. 3 d'un manuscrit du fonds de Notre-Dame (BnF lat. 18282) contenant le même texte. Toutefois, ces arguments nous paraissent insuffisants pour avancer une telle hypothèse. En effet, le fait que le ms. latin 18282 a été copié à Cologne durant le dernier quart du VIII<sup>e</sup> siècle suggère que le titre « de deitate christi » était usité dans cette région ; par conséquent, Dodo, qui emploie ce particularisme régional, pourrait avoir rédigé ce catalogue dans le Nord-Est. Par ailleurs, les saints dont l'église Sainte-Marie possédait des vies étaient plutôt honorés dans le Nord-Est que dans la région parisienne<sup>12</sup>, et les titres des livres indiqués par Dodo dans le catalogue ne correspondent en rien à ceux qui figurent dans les manuscrits du fonds de Notre-Dame, antérieurs au XI<sup>e</sup> siècle et contenant les mêmes œuvres.

Pour compléter l'aperçu partiel que donnent les catalogues de livres du XIII<sup>e</sup> siècle sur la composition de la bibliothèque à l'époque médiévale, il convient de se référer également aux deux anciens inventaires du trésor de Notre-Dame de Paris, conservés aux Archives Nationales<sup>13</sup> :

- inventaire du 4 mai 1343 (AN, LL 195)
- inventaire du 23 juillet 1416, continué dans les mois suivants (AN, LL 93 et 196)

Dans chacun de ces deux inventaires, une section est réservée à la description des livres liturgiques conservés dans le trésor de Notre-Dame, qui occupent les numéros 47 à 54 de l'inventaire de 1343 et les numéros 88 à 128 de celui de 1416<sup>14</sup>. Si le premier inventaire recense peu de livres, le second, en revanche, leur consacre une longue section. Tous deux

---

<sup>10</sup> Edgar DE BRUYNE, « Le plus ancien catalogue des manuscrits de Notre-Dame de Paris », dans *Revue bénédictine*, t. 29 (1912), p. 481-485.

<sup>11</sup> « Hic continetur numerus divinatorum librorum sanctae mariae quos custodit dodo, nomina quorum sunt haec » (BnF lat. 943, f. 144v).

<sup>12</sup> Cf. à ce sujet la notice du ms. lat. 943, dans François AVRIL et Patricia DANZ-STIRNEMANN, *Manuscrits enluminés d'origine insulaire*, Paris, 1987, p. 14.

<sup>13</sup> Ces inventaires ont été publiés et annotés par Gustave FAGNIEZ dans la *Revue archéologique*, t. 27, I, p. 157-165, 250-259, 389-400 et II, p. 83-102.

<sup>14</sup> G. FAGNIEZ, art. cit., I, p. 255-256 et II, p. 85-87.

livrent des renseignements précieux sur le contenu des manuscrits, sur leur ornementation extérieure et, surtout, sur leur provenance, en indiquant les donateurs éventuels.

Pour l'époque moderne, nous disposons de plusieurs catalogues des manuscrits et des imprimés de la bibliothèque, sur l'élaboration desquels nous reviendrons plus en détail par la suite :

- Berlin, Deutsche Staatsbibliothek, Philipps 1757, t. 9, p. 35 (papiers Chifflet) : Liste de manuscrits appartenant à Notre-Dame de Paris, XVII<sup>e</sup> s. En marge, une main plus récente a ajouté la note suivante : « Ces manuscrits sont maintenant à la Bibliothèque du Roy ».
- Bibliothèque de l'Arsenal, mss. 6259-6261 : Catalogue de la bibliothèque de l'Eglise de Paris en 3 volumes, début XVIII<sup>e</sup> s. La description des manuscrits, classés par format puis matière, figure dans le premier tome (ms. 6259, p. 1-29), qui contient par ailleurs l'extrait des registres des décisions capitulaires, probablement compilés vers la fin du XVII<sup>e</sup> siècle.
- Bibliothèque de l'Arsenal, ms. 6262 : Catalogue alphabétique de la bibliothèque de l'Eglise de Paris, avec l'histoire abrégée de cette bibliothèque extraite des délibérations capitulaires de cette église, dressé par Malherbe en 1755.
- Bibliothèque de l'Arsenal, ms. 4629 (p. 141-212) : Catalogue des manuscrits de la bibliothèque de l'Eglise de Paris donnés à la Bibliothèque royale en avril 1756, par Etienne Barbazan.
- BnF NAF 5773 : Catalogue des manuscrits de l'Eglise de Paris, 1751. Accompagné de tables des divisions et des auteurs, les notices de ce catalogue, rédigées en français, fournissent des informations détaillées sur le contenu du manuscrit, son écriture, sa datation, son ornementation et son état matériel.
- BnF latin 10397 (ff. 171-184v) : Catalogue des manuscrits de l'Eglise de Paris, XVIII<sup>e</sup> s. A la suite du titre, une main a ajouté en marge la note suivante : « qui sont maintenant à la bibliothèque de sa Majesté ». Contenant uniquement les titres des ouvrages en latin, ce catalogue a été entamé par la même main que celle du catalogue précédent, puis poursuivi par une autre main (ff. 173v-184v).

Il existe enfin deux autres catalogues des manuscrits de Notre-Dame, dressés par les bibliothécaires du Roi, à la suite de leur entrée à la Bibliothèque royale en 1756 :

- BnF NAF 3522
- BnF NAF 5479

## 2. *Listes de donateurs et de possesseurs*

Il convient de mentionner rapidement les obituaires et les pouillés de Notre-Dame, qui constituent de précieux instruments de travail pour identifier certains possesseurs ou donateurs parmi les membres du chapitre. Plusieurs documents nécrologiques relatifs à Notre-Dame sont recensés<sup>15</sup> :

- BnF latin 5185 CC : obuaire de l'église de Paris, fin XIII<sup>e</sup> s., avec additions postérieures (copies : BnF lat. 5185 A et 15439).
- BnF latin 5658 B : nécrologe des chapelains du chapitre, 1385.
- BnF latins 16771 (ff. 1-2 et 29-30) et 17207 (f. 1-2v et 128-129v) : fragments d'obits de Notre-Dame, seconde moitié du XIV<sup>e</sup> s.
- Bibliothèque de l'Arsenal, ms. 1064 : livre d'anniversaires et de distributions de l'Eglise de Paris, fin XIV<sup>e</sup> s.
- BnF latin 18361 : copie de l'obuaire général, refondu et complété en 1529, XVIII<sup>e</sup> s. (original perdu).

Quant aux pouillés du diocèse de Paris, publiés par Auguste Longnon<sup>16</sup>, ils fournissent des informations sur les dignitaires ecclésiastiques.

Enfin, dans les archives de Notre-Dame, plusieurs liasses contiennent des listes chronologiques des dignitaires du chapitre<sup>17</sup>.

## 3. *Registres des décisions capitulaires*

Sources essentielles sur l'organisation matérielle de la bibliothèque à partir du XIV<sup>e</sup> siècle, les registres des délibérations capitulaires relatifs à la bibliothèque ont été compilés par un chanoine anonyme vers la fin du XVII<sup>e</sup> siècle<sup>18</sup>. Au siècle suivant, Jean-Claude Sarrasin, installé au chœur en 1715 à la place de son oncle Jean-Baptiste Sarrasin et nommé inspecteur

---

<sup>15</sup> Auguste MOLINIER a édité quelques uns de ces documents dans *Obituaires de la province de Sens*, Paris, 1902, I, p. 91-240 et II, p. 1004-1016. On y trouvera le texte intégral des mss. latins 5185CC et 18361, des extraits des mss. Arsenal 1064 et latin 5658B, ainsi que le calendrier nécrologique des noms des membres de la famille royale et des familles alliées à celles-ci, figurant dans un manuscrit du XIII<sup>e</sup> de l'abbaye Saint-Sauveur-des-Vertus, une liste des fidèles associés à l'Eglise de Paris, du IX<sup>e</sup> s. (Rome, Bibl. Vaticane, Fonds Ottoboni n°313 : sacramentaire, IX<sup>e</sup> s.) et une liste de noms de membres de l'église cathédrale de Paris, du X<sup>e</sup> s. (Paris, BnF lat. 2294 : sacramentaire, X<sup>e</sup> s.).

<sup>16</sup> Cf. Auguste LONGNON, *Pouillés de la province de Sens*, Paris, 1904, p. XLII-LVII et 349-456.

<sup>17</sup> Voir notamment, aux Archives nationales (AN) le volume LL 86 (liste des dignitaires du chapitre, fin XVII<sup>e</sup>-début XVIII<sup>e</sup> s.), et les registres compilés par Jean-Claude Sarrasin concernant les membres du chapitre : LL 241 à 243 (chanoines de Notre-Dame de Paris, 1326-1767), LL 290-292 (nécrologe de l'Eglise de Paris, 1326-1766) et LL 313 (« *Varia personatus ecclesiae Parisiensis* », IX<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> s.).

<sup>18</sup> Les décisions relatives à la bibliothèque du chapitre (1362-1682) ont été retranscrites vers la fin du XVII<sup>e</sup> siècle dans un cahier placé en tête du manuscrit 6259 de la Bibliothèque de l'Arsenal, sous le titre « *Extraits des registres du chapitre de l'Eglise de Paris touchant l'ancienne librairie* » (p. I-XXXVIII). Elles ont été publiées par A. Franklin, qui y a ajouté dans son édition les renseignements fournis par Jean-Claude Sarrasin, signalés par les caractères italiques (*Les*

des archives du chapitre en 1719, entreprit de rassembler les registres capitulaires de Notre-Dame, classés d'une part par matière et par ordre chronologique, d'autre part par noms de lieux dans l'ordre alphabétique. Formant une volumineuse collection conservée aux Archives Nationales<sup>19</sup>, les registres concernant la librairie de Notre-Dame enrichissent le travail précédent, en incluant des décisions non relevées par le compilateur anonyme. Ces registres complètent, pour l'époque moderne, celles des obituaires et nécrologes ; toutefois, ils présentent des lacunes importantes, en particulier entre les années 1570 et 1672, intervalle durant lequel nous ne disposons d'aucune information sur l'histoire de la bibliothèque. De même, Sarrasin ne put inclure dans sa compilation les décisions capitulaires des années 1512-1516, le registre ayant alors disparu. Retrouvé au début du XX<sup>e</sup> siècle aux Archives Départementales de Caen, il réintégra les Archives Nationales sous la cote LL 132bis<sup>20</sup>.

A ces instruments de travail, il faut ajouter l'abrégé de l'histoire de la bibliothèque du chapitre, placé en tête du catalogue des manuscrits de Notre-Dame dressé par le bibliothécaire Jean-Baptiste Antoine Malherbe en 1755<sup>21</sup>.

## II. *Histoire de la bibliothèque*

### 1. *Emplacement de la bibliothèque*

Tous les livres que possédait le chapitre étaient conservés dans la bibliothèque, à l'exception des manuscrits liturgiques utilisés lors des cérémonies religieuses et déposés dans le trésor de la cathédrale.

La bibliothèque faisait partie du vaste ensemble architectural que constituait l'enclos canonial<sup>22</sup>. Edifié à proximité de la cathédrale, dans l'angle Nord-Est du mur antique, peu après la création de l'« institutio canonicorum » par Chrodegang, évêque de Metz, vers le milieu du VIII<sup>e</sup> siècle, cet enclos s'étendit rapidement vers l'Est, grâce à l'achat de terrains environnants en 867 et à l'annexion du Pont Notre-Dame en 904, puis grâce à l'activité de bâtisseur de Maurice de Sully, théologien et évêque de Paris de 1160 à 1196, qui lança dès les premières années de son épiscopat de grands chantiers de construction aux alentours de la

---

*Anciennes bibliothèques de Paris*, p. 46-66). Les délibérations capitulaires que nous citons par la suite proviennent de cette édition.

<sup>19</sup> AN, LL 233 - LL 354. Les registres concernant la « Libraria » sont conservés sous la cote LL 288.

<sup>20</sup> Cf. L. LE GRAND, « Un registre capitulaire de Notre-Dame de Paris disparu depuis plus de deux siècles et réintégré aux Archives Nationales », dans *Bulletin de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France*, 52 (1925), p. 105-120.

<sup>21</sup> Bibliothèque de l'Arsenal, ms. 6262, ff. I-XIII.

<sup>22</sup> Sur les questions d'ordre architectural concernant l'enclos des chanoines, voir l'ouvrage d'Alain ERLANDE-BRANDENBURG, *Notre-Dame de Paris*, Paris, 1997, p. 47-48.

future cathédrale. L'enclos canonial bénéficia de ces réaménagements d'ordre topographique : tandis qu'il s'étendait toujours plus à l'Est, de nombreux bâtiments communautaires furent édifiés, suivant une chronologie difficile à préciser. Au Moyen Age central, l'enclos canonial comprenait ainsi, d'une part, les bâtiments du chapitre proprement dit (administration capitulaire, auditoire, salle capitulaire), d'autre part les écuries au-dessus desquelles se trouvaient les bureaux du chapitre, la chambre et la bibliothèque. A ces bâtiments s'ajoutaient la chapelle et le petit cloître de Saint-Denis-du-Pas, situés à l'Est, près du chevet de la cathédrale à laquelle ils donnaient accès. Parfaitement protégé de l'extérieur, l'enclos continua à se développer aux siècles suivants, notamment vers le Nord qui accueillait les maisons particulières des chanoines.

Les sources dont nous disposons ne fournissent aucun renseignement concernant l'emplacement de la bibliothèque au sein de l'enclos canonial avant la fin du XIV<sup>e</sup> siècle. En 1370, les registres des délibérations capitulaires évoquent la possibilité d'installer les livres du chapitre dans une salle située au-dessus de la chapelle Saint-Aignan construite vers 1120 le long du flanc extérieur Nord de la cathédrale antique<sup>23</sup>. Mais ce projet semble avoir été rapidement abandonné, et en 1393, le chapitre ordonna qu'une bibliothèque soit édifiée aux frais de la fabrique et constituée sous la direction du sous-chantre<sup>24</sup>. Mais ce n'est qu'en 1401 que sa construction fut entamée, après que des dignitaires eurent choisi son emplacement final, à l'extérieur de l'église, et après que l'évêque de Paris Pierre d'Orgemont eut déclaré lors du chapitre général de la Saint-Martin, le 16 novembre 1400, qu'il ferait présent de livres à l'église une fois que la bibliothèque serait édifiée<sup>25</sup>. Le 10 janvier 1401, le chapitre général puisa dans le trésor les fonds nécessaires pour bâtir la bibliothèque, dont la construction s'acheva au milieu de l'année 1402. Le 9 août suivant, quatre personnes reçurent les clés de la nouvelle salle : le doyen de l'église de Paris, le chantre, l'archidiacre de Brie et le doyen de Tours<sup>26</sup>. La bibliothèque déménagea ensuite à plusieurs reprises, en 1405 d'abord, à l'intérieur de l'église, sous la chapelle du doyen de Tours, dans le lieu qui abritait alors les petites écoles<sup>27</sup>, en 1412 ensuite, dans une salle située sous les voûtes de l'église et ouvrant sur les tribunes, au nord de la nef. Les fenêtres de cette salle, qui accueillit également les archives du chapitre, furent élargies à cette occasion. On y accédait par un escalier dans la tour Nord,

---

<sup>23</sup> Cf. délibération capitulaire du 2 septembre 1370.

<sup>24</sup> Cf. délibération capitulaire du 28 août 1393.

<sup>25</sup> Cf. délibérations capitulaires du 5 novembre et du 16 novembre 1400. Nous déduisons d'une délibération du 11 mars 1405, ordonnant le déménagement de la bibliothèque à l'intérieur de l'église, que celle-ci se trouvait primitivement à l'extérieur.

<sup>26</sup> Cf. délibération capitulaire du 9 août 1402.

<sup>27</sup> Cf. délibération capitulaire du 11 mars 1405.



assez raide aux dires des chanoines<sup>28</sup>. C'est pourquoi il fut finalement décidé en 1462, après les désordres de la guerre de Cent Ans, de construire un bâtiment plus aisément accessible pour abriter la bibliothèque, « prope capitulum »<sup>29</sup>. Ce nouveau bâtiment fut inauguré en 1465, après que le chapitre, à court d'argent pour financer les travaux, eut pris la décision de vendre un exemplaire en trois volumes des œuvres de Nicolas de Lyre au chanoine Eustache Lhuillier, contre la somme de 206 écus d'or<sup>30</sup>. L'obligation qu'avait le chambrier de s'assurer de la bonne fermeture des verrous de la librairie et de l'entrée de Saint-Denis-du-Pas pour garantir la sécurité du cloître, mentionnée dans une délibération capitulaire de 1492, suggère, comme le note Alfred Franklin, que la bibliothèque était située au chevet de la cathédrale<sup>31</sup>. Les propos tenus par Claude Joly dans son *Traité historique des écoles épiscopales*, paraissent confirmer cette hypothèse : « il y avoit autrefois en l'église de Nostre-Dame une bonne bibliothèque dont l'inscription se voit encore dans une chambre qui est sur les cloîtres de S. Denis du Pas... »<sup>32</sup>. A la différence des cloîtres monastiques, le cloître de Notre-Dame, délimité à l'Ouest par la rue d'Arcole, au Sud par la rue du Cloître Notre Dame et au Nord par le quai aux Fleurs longeant la Seine, occupait une superficie très étendue, se composant d'une agglomération de maisons, occupées pour la plupart par les chanoines, de bâtiments communautaires et d'édifices religieux, parmi lesquels Saint-Denis-du-Pas, à l'Est<sup>33</sup>. Peut-être la bibliothèque était-elle ainsi située à l'Est du cloître, dans le voisinage de Saint-Denis-du-Pas. Après maintes autres tentatives de déménagements<sup>34</sup>, ce n'est qu'en 1681, à l'instigation du chantre Claude Joly (1607-1700), que la bibliothèque s'installa définitivement dans de nouveaux locaux, situés au premier étage d'une maison particulière qui servait d'entrée au cloître et qui appartenait au défunt chanoine de Ventadour<sup>35</sup>.

## 2. Organisation de la bibliothèque

### a. Garde de la bibliothèque

A l'époque médiévale, les manuscrits que possédait le chapitre étaient placés sous la garde des chanoines de l'Eglise de Paris. Le chancelier, dont la charge de septième dignitaire

---

<sup>28</sup> Cf. délibération capitulaire du 5 août 1412.

<sup>29</sup> Cf. délibération capitulaire du 19 septembre 1463.

<sup>30</sup> Cf. délibérations capitulaires du 10 novembre 1462, du 13 avril 1464, du 6 juillet, du 25 juillet, du 30 juillet et du 6 août 1464, et du 8 février 1465.

<sup>31</sup> A. FRANKLIN, *Les Anciennes bibliothèques de Paris*, p. 25.

<sup>32</sup> Claude JOLY, *Traité historique des écoles épiscopales et ecclésiastiques...*, Paris : F. Muguet, 1678, p. 242.

<sup>33</sup> Cf. J.-B. JAILLOT, *Recherches critiques, historiques et topographiques sur la ville de Paris*, Paris, 1782, I, p. 143.

<sup>34</sup> Cf. délibérations capitulaires du 25 juin 1549, du 11 mai et du 25 juin 1557.

<sup>35</sup> Cf. délibérations capitulaires du 19 juillet 1680 et du 11 avril 1681.

du chapitre fut créée au début du XII<sup>e</sup> siècle, avait le privilège de garder la bibliothèque<sup>36</sup>. En octobre 1215, à l'occasion du règlement d'un conflit survenu entre le corps des chanoines et le chancelier au sujet de la rétribution des actes, l'évêque de Paris Pierre de Nemours rappela précisément les fonctions de ce dernier : outre l'institution d'un maître pour les écoles théologiques du cloître Notre-Dame et la garde du sceau, il était chargé de garder les livres appartenant au chapitre, hormis les livres de chant – qui relevaient du chantre, second dignitaire du chapitre –, de les relier et de les conserver en bon état<sup>37</sup>. Ces devoirs du chancelier de Notre-Dame relatifs à la garde des livres évoquent ceux de l'*armarius* de la bibliothèque de l'abbaye de Saint-Victor, énumérés dès avant 1139 dans la Règle de Saint-Victor, le *Liber Ordinis* : ainsi que l'a souligné Françoise Gasparri dans son étude sur le scriptorium et le bureau d'écriture de Saint-Victor<sup>38</sup>, l'*armarius* de Saint-Victor devait notamment procéder au récolement des livres au moins deux fois par an, voire trois, revoir et corriger les livres appartenant à l'abbaye. Ainsi, c'est bien la charge d'*armarius* de la bibliothèque du chapitre qui est dévolue au chancelier de Notre-Dame dans le règlement d'octobre 1215, bien que celle-ci ne soit pas explicitement nommée. Une mention relevée dans le ms. lat. 17213 atteste que cette réglementation était en vigueur dans le courant du XIII<sup>e</sup> siècle : « Istud psalterium est beate Marie Parisiensis. Quicumque illud celaverit vel cancellario Parisiensis non rediderit vel istum titulum deleverit anathema sit » (f. 5 ; cf. pl. 1). Le chancelier devait également recevoir au nom du chapitre les dons et legs de livres destinés aux étudiants pauvres ou au chapitre. Cependant, le chancelier ne remplissant pas toujours scrupuleusement ses devoirs, la conservation matérielle des livres et la rédaction d'inventaires incombaient dans les faits à un autre dignitaire du chapitre. Ces tâches furent accomplies le plus fréquemment par le chevecier ou par le chantre et, plus rarement, par le sous-chantre, le chambrier, l'archidiacre de Brie ou le pénitencier<sup>39</sup>. Les clés de la bibliothèque étaient remises à plusieurs dignitaires, et parfois même à des personnes extérieures. Toutefois, sans doute

---

<sup>36</sup> Sur les fonctions du chancelier, voir l'article d'André TUILIER, « Le rôle et les fonctions du chancelier de Notre-Dame », dans *Quelques portraits de chanoines ayant marqué la vie du chapitre de Notre-Dame*. Notre-Dame de Paris, *Cahiers du chapitre*, n°3 (mars 2003), p. 7-40.

<sup>37</sup> Henri DENIFLE et Emile CHATELAIN (éd.), *Chartularium universitatis Parisiensis*, I, Paris, 1889, n°21, p. 16 : « Libros quidem ecclesie sine cantu corrigere, ligare et in bono statu conservare... ». Nous avons relevé dans un Missel à l'usage de l'église de Paris, du début du XV<sup>e</sup> siècle, une mention attestant le souci des chanoines de disposer de livres complets et en bon état : « Istud Missale est ad usum Parisiensem, et p<sup>o</sup> est completum, una cum hoc correctum, et nova festa continentur in illo ; ultra situate sunt XLIII<sup>or</sup> historie et III<sup>or</sup> ma[g]ne que valent XX<sup>ti</sup> bene de parvis : et ob hoc supplico omnibus dicentibus earum missas in illo quod bene custodiant. » (Arsenal 622, f. Av).

<sup>38</sup> Françoise GASPARRI, « Scriptorium et bureau d'écriture de l'abbaye de Saint-Victor », dans *L'abbaye parisienne de Saint-Victor au Moyen Age*, Turnhout, 1991 (Bibliotheca Victorina, 1), p. 119-139. Voir en particulier les pages 132-133. Cf. aussi Luc Jocqué et Louis Milis, éd. *Liber ordinis Sancti Uictoris Parisiensis*, Turnhout, 1984 (*Corpus Christianorum, Continuation Medieualis* 61).

<sup>39</sup> Cf. délibérations capitulaires du 16 novembre 1368, du 23 août 1393, du 9 août 1402, du 22 juillet 1409...

pour limiter le nombre de vols de livres, il fut stipulé dans un registre de 1447 que seul un chanoine de Notre-Dame pourrait à l'avenir détenir ces clés<sup>40</sup>.

Seuls les livres qui concernaient l'office du chancelier ou qui avaient été légués par la chancellerie de Notre-Dame étaient placés sous la garde directe du chancelier, qui devait lui-même en prendre soin et faire les réparations nécessaires<sup>41</sup>. Appelés « libri de cancellaria » dès le xv<sup>e</sup> siècle, ces livres furent d'abord rangés en 1449 dans une petite pièce de la bibliothèque<sup>42</sup>. En 1458, le chapitre ordonna qu'ils soient enchaînés et que le pénitencier les garde et en dresse un inventaire<sup>43</sup>. Ces livres furent ensuite déposés dans le trésor, dans un coffre dont le chancelier et le sous-chantre possédaient chacun une clé<sup>44</sup>.

A l'époque moderne, un intendant, nommé parmi les dignitaires du chapitre, était responsable du fonctionnement de la bibliothèque. Il était secondé dans ses fonctions par une ou deux personnes, parmi lesquelles figurait parfois le secrétaire du chapitre<sup>45</sup>. A cette époque, les pouvoirs du chancelier sur la bibliothèque semblent en déclin ; c'est pourquoi Claude Joly, chantre de Notre-Dame, demanda en 1680 que l'on procède à l'examen des devoirs du chancelier relatifs à la bibliothèque dans les registres capitulaires<sup>46</sup>. Le 28 juillet 1734, le nouveau règlement pour l'entretien et le gouvernement de la bibliothèque confia plus de responsabilités au secrétaire du chapitre, qui reçut la garde des livres imprimés et manuscrits<sup>47</sup>. Le secrétaire était tenu de se loger au cloître pour surveiller la bibliothèque et de présenter tous les 8 jours à l'intendant le registre des prêts.

#### b. Ouverture de la salle de lecture

Comme la plupart des autres bibliothèques cathédrales, la bibliothèque du chapitre de Notre-Dame était accessible durant le Moyen Age aux chanoines, ainsi qu'à des personnes extérieures. Parmi ces dernières, les étudiants pauvres en théologie disposaient d'un accès privilégié à la bibliothèque, grâce aux dons qui avaient été faits en leur faveur – pensons en particulier à ceux d'Etienne de Cantorbéry en 1271<sup>48</sup> et de Pierre de Joigny en 1297<sup>49</sup>. A cet égard, il convient de noter que de tels dons n'indiquent pas pour autant l'existence de deux

---

<sup>40</sup> Cf. délibération capitulaire du 11 août 1447.

<sup>41</sup> Cf. délibération capitulaire du 18 octobre 1362.

<sup>42</sup> Cf. délibération capitulaire du 2 juillet 1449.

<sup>43</sup> Cf. délibérations capitulaires du 21 août et du 20 octobre 1458.

<sup>44</sup> Cf. délibération capitulaire du 24 mai 1486.

<sup>45</sup> Plusieurs manuscrits de Notre-Dame portent l'ex-libris suivant, du xvii<sup>e</sup> s. : « Ex bibliotheca capituli ecclesiae Parisiensis. Angot, secr. cap. » (mss. lat. 17543, 17649 [cf. pl. 3], 17655 et 18355).

<sup>46</sup> Cf. délibération capitulaire du 22 juillet 1680.

<sup>47</sup> Cf. Bibl. de l'Arsenal, ms. 6262, p. XI.

<sup>48</sup> B. GUÉRARD, *Cartulaire de l'église Notre-Dame de Paris*, II, p. 495.

<sup>49</sup> B. GUÉRARD, *Cartulaire de l'église Notre-Dame de Paris*, III, 350.

bibliothèques séparées, l'une pour les étudiants, l'autre pour les chanoines, comme cela fut parfois suggéré.

La bibliothèque pratiquait également le prêt de livres à l'extérieur, qui était soumis à l'autorisation du chapitre à l'époque médiévale, puis à celle de l'intendant à l'époque moderne. En l'absence de registre de prêts, les nombreux récépissés conservés dans les archives de Notre-Dame, ainsi que les registres capitulaires font état de cette pratique, dont bénéficiaient non seulement les chanoines de l'Eglise de Paris, mais encore des personnes extérieures au chapitre. Ainsi, le 14 juillet 1365, une Bible en 3 volumes fut prêtée à Guillaume de Salvarville, docteur en théologie et chantre de Notre-Dame, avec sa promesse de la restituer. Au dos du récépissé, une note indique le retour du livre dans le trésor le 2 décembre 1381<sup>50</sup>. De même, une délibération capitulaire de 1409 stipule que Jean de Montigny, détenu dans la prison du chapitre, doit rendre le livre pastoral qui lui a été prêté, avant d'être mis en liberté<sup>51</sup>. Toutefois, cette pratique fut restreinte par la suite, en raison des nombreux vols.

A l'époque moderne, la bibliothèque était toujours théoriquement ouverte aux lecteurs de l'extérieur, mais cette disposition ne devait certainement pas être appliquée, si bien qu'en 1680, Claude Joly réclama, à l'occasion de sa donation de livres au chapitre, que tous puissent y avoir largement accès, accès qui fut aussitôt restreint aux seuls chanoines, pour préserver la tranquillité de l'enclos canonical<sup>52</sup>.

### c. Vols de manuscrits

Les vols de manuscrits étaient en effet fréquents dans la bibliothèque, et le chapitre dut procéder à plusieurs reprises au changement des verrous de la porte d'entrée, comme l'attestent, dans les registres des délibérations capitulaires, les différentes mentions concernant la réclamation des anciennes clés aux chanoines et la fabrication de nouvelles<sup>53</sup>. La décision d'enchaîner aux pupitres les livres appartenant au chapitre en 1429, puis les livres relevant de la chancellerie en 1458<sup>54</sup>, était également destinée à lutter contre ces vols, de même que les rares anathèmes inscrits sur les livres appartenant au chapitre, tel celui figurant dans le ms. latin 17213 : "Istud psalterium est beate Marie Parisiensis. Quicumque illud celaverit vel cancellario Parisiensis non rediderit vel istum titulum deleverit anathema sit" (f.

---

<sup>50</sup> AN, L 553A, pièce n°20 bis.

<sup>51</sup> Cf. délibération capitulaire du 13 décembre 1409.

<sup>52</sup> Cf. délibérations capitulaires du 19 juillet 1680 (« in publicum usum...largiri ») et du 22 juillet 1680 (« dat et donat in usum publicum Dominorum »).

<sup>53</sup> Cf. notamment les délibérations capitulaires du 9 juin 1418 et du 12 juillet 1424.

5, XIII<sup>e</sup> s. ; cf. pl. 1). Cependant, de nombreux livres furent dérobés, et certains sont notamment entrés à une date ancienne dans les collections de la Bibliothèque royale<sup>55</sup>.

### 3. Classement des livres

#### a. Marques anciennes d'appartenance

Les premières marques d'appartenance figurant sur les manuscrits de la bibliothèque du chapitre sont apparues dans le courant du XIII<sup>e</sup> siècle, puis aux XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles. Celles-ci se composent d'un ex-libris tracé le plus souvent à l'encre noire sur le feuillet de garde du contreplat supérieur ou sur l'un des premiers feuillets du manuscrit. Les ex-libris notés au XIII<sup>e</sup> siècle se présentent sous deux formes : dans le premier cas de figure, le titre du volume est suivi de la mention « ...est beate Marie Parisiensis » et d'un anathème, tandis que, dans le second cas de figure, le titre du volume est suivi de la mention « ...ecclesie Parisiensis », comme en témoignent les exemples suivants : « Istud psalterium est beate Marie Parisiensis » (ms. lat. 17213 ; cf. pl. 1), « Secundum volumen biblie ecclie. par... » (ms. lat. 16751), « Tercium volumen biblie ecclie. par... » (ms. lat. 16752), « Quartum volumen biblie ecclie. par... » (ms. lat. 16753). Accompagnés d'informations détaillées sur le contenu du volume et le nombre de feuillets, les trois derniers ex-libris ont été tracés par la même main vers la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, ce qui montre bien qu'à cette époque, une personne devait être chargée d'inventorier les livres de Notre-Dame et d'inscrire sur chacun d'eux les marques de possession de la cathédrale. Au XV<sup>e</sup> et au XVI<sup>e</sup> siècles, les ex-libris des livres appartenant à la bibliothèque du chapitre sont inscrits dans les termes suivants : « ...[Joh]annes Gerson pertinet librerie ecclesie Par. » (ms. lat. 17489 : *Opuscules* de Jean Gerson, 1425-1450, ex-libris du XV<sup>e</sup> s.), « De capitulo ecclesie Parisiensis est liber », (ms. lat. 18282 : *Histoire ecclésiastique* d'Eusèbe, 775-800, ex-libris du XV<sup>e</sup> s.), « Je suys de la librairie de Notre Dame de Paris » (ms. lat. 17013 : Procès de justification de Jeanne d'Arc, 1456-1458, ex-libris du XVI<sup>e</sup> s., encre rouge), tandis que les livres relevant de la chancellerie sont signalés par la mention « De cancellaria Parisiensis » (cf. les mss. lat. 5610A [cf. pl. 2], 6419 et 17204 portant des ex-libris du XV<sup>e</sup> s.). Comme nous l'avons vu plus haut, ces livres n'étaient pas conservés dans une pièce séparée au XV<sup>e</sup> siècle, mais bien rangés dans la bibliothèque du chapitre. Cependant, les ex-libris antérieurs au XVII<sup>e</sup> siècle sont extrêmement rares : dans le

---

<sup>54</sup> Cf. délibérations capitulaires du 18 janvier 1429 et du 21 août 1458.

<sup>55</sup> BnF, mss. lat. 9611-2, 5610A et 6419.

fonds de Notre-Dame, nous n'en avons dénombré que 5 pour le XIII<sup>e</sup> siècle<sup>56</sup>, 3 pour le XV<sup>e</sup> siècle et un seul pour le XVI<sup>e</sup> siècle.

En revanche, les ex-dono indiquant la provenance du manuscrit pouvaient être soigneusement notés sur l'un des feuillets du début ou de la fin du manuscrit. Ces ex-dono tenaient alors lieu d'ex-libris, ainsi dans le Missel à l'usage de Paris exécuté vers 1415-1420 pour Gérard de Montaigu, évêque de Paris (1410-1420), et donné par ce personnage à la cathédrale Notre-Dame (Paris, Bibliothèque de l'Arsenal, ms. 583) ou dans les manuscrits donnés par son successeur sur le siège épiscopal de Paris, Jean Courtecuisse<sup>57</sup>. De même, le Missel à l'usage de Paris donné par Olivier de l'Empire et Gérard Morel en 1426 (Paris, Bibliothèque de l'Arsenal, ms. 622) contient aux ff. C et 375v deux notes sur la provenance du manuscrit. La seconde, particulièrement détaillée, contient l'acte de donation passé sous le seing du chapitre le 12 avril 1426.

#### b. Classements et catalogues de l'époque moderne

Malgré les nombreuses réclamations du chapitre concernant la rédaction d'inventaires au XV<sup>e</sup> siècle et aux siècles suivants<sup>58</sup>, aucun catalogue des manuscrits de la bibliothèque du chapitre antérieur au XVII<sup>e</sup> siècle ne nous est parvenu, si l'on excepte les cartulaires du XIII<sup>e</sup> siècle contenant des catalogues partiels des livres que possédait le chapitre à cette époque et les deux anciens inventaires du trésor de Notre-Dame de Paris, conservés aux Archives Nationales et présentés au début de cet article.

Ce n'est en effet qu'à partir du XVII<sup>e</sup> siècle que nous sommes mieux renseignés sur l'état des livres de la bibliothèque, grâce au catalogue qui fut dressé à cette époque<sup>59</sup>. Diverses indications relevées dans les manuscrits de Notre-Dame montrent que ceux-ci ont également fait l'objet d'un premier classement méthodique par un secrétaire du chapitre de Notre-Dame, nommé Angot. Seuls quatre manuscrits<sup>60</sup> conservent une trace du travail d'Angot, qui a reporté les informations suivantes sur l'un des premiers feuillets : « ex bibliotheca capituli ecclesiae Parisiensis. Angot, secret[arius] capit[uli] », suivies de la cote. Celle-ci se compose

---

<sup>56</sup> Les mss. Rome, Bibl. Vaticane, Vat. lat. 115 (Duodecim prophetae, XIII<sup>e</sup> s.), Reg. lat. 31 (Petrus Comestor, *Historia scholastica*, XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> s.) et Berlin, Staatsbibliothek, Lat. Fol. 817 (Commentarius in Boetii de Trinitate, XII<sup>e</sup> s.) contiennent respectivement ces trois ex-libris du XIII<sup>e</sup> siècle : « Iste liber est ecclesie Parisiensis » (f. 2), « Lib[er] sa[n]cte Ma[rie] Parisi[ac]e » (f. 2v) et « beatae Mariae de Parisius 302 » (note grattée).

<sup>57</sup> Voir notamment le ms. lat. 17162, f. 288v : « Dominus Johannes Brevis Coxe legavit ecclesie Parisiensi ».

<sup>58</sup> Cf. délibérations capitulaires du 16 août 1430, du 7 décembre 1431, du 20 mai 1433, de la fin mai 1445, du 11 août 1451...

<sup>59</sup> Berlin, Deutsche Staatsbibliothek, Phillipps 1757 (Rose, *Phillipps recentiores* 15), t. 9, p. 35 (papiers Chifflet). Nous n'avons pu consulter ce manuscrit.

<sup>60</sup> Il s'agit des mss. latins 17563, 17649 [cf. pl. 3], 17655 et 18355.

d'une lettre majuscule et d'un chiffre, correspondant respectivement à la discipline et au numéro de classement dans le catalogue qui dut être dressé à cette occasion, mais dont nous n'avons pas retrouvé de traces. Nous ne disposons d'aucune information biographique sur Angot. Le silence des sources, et en particulier des listes de chanoines conservées aux Archives Nationales, suggère que la fonction de secrétaire du chapitre, comme celle d'inspecteur des archives du chapitre, était alors dévolue à un laïc. Seuls les renseignements sur l'histoire de la bibliothèque fournis par les délibérations capitulaires et la datation de l'écriture d'Angot nous permettent de supposer que ce personnage vécut durant la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle. Le nom d'Angot est plus répandu en Normandie qu'à Paris, mais une quittance datée du 26 avril 1656 mentionne un Gabriel Angot, secrétaire du Roi à Paris<sup>61</sup>. Peut-être ces deux personnages appartenaient-ils à la même famille.

Le système de cotation utilisé par Angot se retrouve dans la plus grande partie des manuscrits du fonds Notre-Dame, en tête desquels une main, probablement légèrement postérieure à celle d'Angot, a inscrit une cote formée d'une lettre et d'un chiffre, suivie de l'ex-libris « A la bibliothèque de l'Eglise de Paris ». Au XVIII<sup>e</sup> siècle, comme nous le verrons, cette cote a été le plus souvent barrée et remplacée par une seconde, résultant du reclassement des manuscrits par Victor-Armand Guichon. Une autre main a également ajouté des indications concernant la date de l'écriture du manuscrit, à la suite de l'ex-libris « A la bibliothèque de l'Eglise de Paris », lorsque celui-ci existe. A cette époque, les ouvrages conservés dans la bibliothèque du chapitre ont fait l'objet d'une campagne de reliure presque systématique. De nouvelles reliures en parchemin naturel remplacèrent les anciennes reliures en mauvais état ; c'est ainsi que la cote et les mentions d'appartenance inscrites aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> s. furent presque systématiquement reportées sur les nouvelles gardes de papier des manuscrits dont la reliure venait d'être refaite, et le titre et la date de l'ouvrage notés en français ou en latin au dos, le plus souvent sur une pièce de titre ajoutée à cet effet.

La seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle vit survenir de nouveaux changements dans l'organisation de la bibliothèque, en particulier grâce à l'activité de Claude Joly. D'abord avocat, puis chanoine de Notre-Dame en 1631, chantre en 1671 et official à plusieurs reprises, Claude Joly exerça par ailleurs les fonctions d'intendant de la bibliothèque. Non seulement il contribua à enrichir considérablement les collections de la bibliothèque, en léguant au chapitre en juillet 1680 tous les livres qu'il possédait, et notamment la riche bibliothèque qu'il avait

---

<sup>61</sup> BnF, Mss., Pièce Originale 68, pièce 1395.

héritée de son grand-père, l'avocat parisien Antoine Loisel (1536-1617)<sup>62</sup>, mais aussi il s'occupa de l'organisation de la bibliothèque, installant celle-ci dans un nouveau local, faisant rédiger un nouveau règlement interne et inventoriant une partie des livres appartenant au chapitre, sur lesquels il apposa sa signature. Celle-ci pouvait être isolée ou bien suivie d'une date, comprise entre mai 1654 et novembre 1667, de la note « *canonicus ecclesiae Parisiensis cujus est hoc mss.* », d'une mention de provenance datée (achat, don) ou de l'ex-libris « *Mss. ecclesiae Paris.* ». Lorsque Joly oublia d'apposer sa signature sur les livres qui lui appartenaient, une main a inscrit en tête de ces manuscrits l'ex-libris : « *A Mr Joly* ». La présence de la signature de Joly sur les manuscrits de Notre-Dame peut prêter à confusion, car nous la retrouvons aussi bien sur les livres que possédait Claude Joly que sur ceux qui étaient conservés à la bibliothèque du chapitre. C'est ainsi que, dans le fonds Notre-Dame de la BnF, sur les 107 manuscrits portant la signature d'Antoine Loisel<sup>63</sup> ou de Claude Joly, seuls 62 appartenaient en propre à ce dernier<sup>64</sup>. Sur les 45 restants, d'anciennes mentions de provenance permettent d'établir que certains manuscrits faisaient partie des collections de la bibliothèque avant l'arrivée de Joly. Les dates qui, dans certains de ces manuscrits, suivent la signature de Joly indiquent que celui-ci s'occupa de la bibliothèque, sinon à partir de son accession au canonat, du moins à partir de 1654. On trouvera dans l'annexe n°3 un tableau récapitulatif de l'origine des manuscrits portant la signature d'Antoine Loisel ou de Claude Joly.

Au siècle suivant, le chanoine Victor-Armand Guichon, intendant de la librairie de 1700 à 1748, s'attela à la refonte du classement antérieur, travail que les nombreux enrichissements dont bénéficia la bibliothèque à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle et au début du XVIII<sup>e</sup> siècle rendaient nécessaire. Un nouveau catalogue des livres et des manuscrits fut dressé à cette occasion, probablement entre 1733, date extrême de l'édition des livres imprimés cités dans le catalogue, et juillet 1734, date à laquelle le nouveau catalogue est mentionné dans le règlement de la bibliothèque du 26 juillet 1734<sup>65</sup>. Ce catalogue, conservé dans les mss. 6259-6261 de la Bibliothèque de l'Arsenal, a sans doute été rédigé par Victor-Armand Guichon lui-même. Des ajouts de différentes mains signalent les lacunes, ainsi que les enrichissements postérieurs à la rédaction du catalogue. Ce catalogue est divisé en deux parties : d'une part, les manuscrits<sup>66</sup>, d'autre part, les livres imprimés<sup>67</sup>. En tête du catalogue des manuscrits figure

---

<sup>62</sup> Cf. délibération capitulaire du 22 juillet 1680.

<sup>63</sup> Sur les manuscrits portant la signature d'Antoine Loisel, Claude Joly n'a pas rajouté la sienne.

<sup>64</sup> Sur les 62 manuscrits que possédait Claude Joly, 45 lui venaient d'Antoine Loisel, 8 de René Vallin, procureur du Roi, 2 d'Alexandre Petau, 5 de l'église de Chaumont-en-Bassigny, 1 de Toulouse et 1 de Moissac.

<sup>65</sup> Arsenal, ms. 6262, p. XI : règlement pour l'entretien et le gouvernement de la bibliothèque.

<sup>66</sup> Arsenal, ms. 6259, p. 1-29.



la table méthodique des manuscrits, classés par format puis par matière (f. A), que nous reproduisons ci-dessous.

A : Biblia et interpretes

B : Patres graeci et latini

C : Theologi et mystici

D : Concilia et synodi, missalia, breviaria et libri precum

E : Historia ecclesiastica, vitae sanctorum et historia monastica

F : Jus canonicum et civile

G : Chronologia, historia universalis, historia graeca et romana

H : Historia gallica

J : Historia Italiae, Allemaniae, Hollandiae, Orientalis, etc.

K : Geographia

L : Philosophi, mathematici, artes, medici, historia naturalis

M : Grammatici, dictionaria, oratores et poetae

N : Philologi, epistolae, mythologi

Dans le catalogue des manuscrits qui suit cette table, les notices détaillées fournissent des indications sur l'auteur et le titre de l'ouvrage, sur le nombre éventuel de tomes le composant, sur la matière du support et, parfois, sur les caractéristiques et la date de l'écriture. Les nouvelles cotes, reportées en tête des manuscrits, vinrent remplacer les précédentes, qui furent barrées d'un trait. Ces cotes sont très importantes pour identifier les manuscrits de Notre-Dame entrés à la Bibliothèque du Roi en 1756 dans le catalogue qui fut dressé par la suite<sup>68</sup>. Dans ce catalogue, les manuscrits, qui sont inventoriés dans l'ordre du classement adopté par Guichon, ont reçu une cote formée de la mention « Notre-Dame » suivie d'un numéro correspondant à l'ordre d'apparition des manuscrits dans le catalogue. D'autres catalogues des manuscrits, reprenant le classement méthodique adopté par Guichon, furent dressés par la suite, notamment en 1751<sup>69</sup>. Ce dernier catalogue, accompagné d'une table des divisions et d'une table alphabétique des auteurs, livre des indications particulièrement intéressantes sur le contenu des volumes, leur décoration et leur état de conservation.

---

<sup>67</sup> Arsenal, ms. 6259, p. I-IV et 1-279 (volumes in-f°) ; Ars. 6260 (volumes in-4°) ; Ars. 6261 (volumes in-8° et in-12°).

<sup>68</sup> BnF, NAF 5479.

<sup>69</sup> BnF, NAF 5773.

A la même époque, on s'occupa de la conservation matérielle des livres, dont un certain nombre de couvertures étaient mangées par les vers<sup>70</sup>. A la demande du chambrier, ils reçurent une nouvelle reliure. Le fonds Notre-Dame contient de nombreux spécimens de ces nouvelles reliures en parchemin vert, au dos orné d'une pièce de titre doré sur peau rouge, caractéristiques du XVIII<sup>e</sup> siècle. A cet égard, il est intéressant de constater que les deux campagnes successives de reliures lancées dans la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle et dans la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle n'ont pas nécessairement entraîné la destruction des anciennes gardes de parchemin, qui ont souvent été reliées avec le corps du manuscrit. Ces anciennes gardes, dont le fonds Notre-Dame présente un échantillon varié, sont formées, le plus souvent, de fragments de documents diplomatiques du XV<sup>e</sup> ou du XVI<sup>e</sup> siècle et, plus rarement, de fragments de manuscrits.

Un récolement des livres fut également entrepris, dont témoigne l'ex-libris « Bibliothèque de l'Eglise de Paris », qu'une main<sup>71</sup> s'est chargée d'ajouter aux manuscrits de Notre-Dame qui n'en possédaient pas. Par ailleurs, le catalogue de Victor-Armand Guichon étant devenu obsolète, Jean-Baptiste Antoine Malherbe, entré à Notre-Dame comme chanoine en 1732, puis nommé intendant de la bibliothèque à la mort de Jean-Omer Joly de Fleury en 1755, en fit dresser un nouveau<sup>72</sup>. Dans ce catalogue, précédé d'un abrégé de l'histoire de la bibliothèque extrait des délibérations capitulaires, les livres sont classés par ordre alphabétique des auteurs et des anonymes. Les notices, succinctes, contiennent des renseignements sur l'auteur, le titre des ouvrages et les cotes qui leur ont été attribuées suivant le classement méthodique de Guichon.

Aussitôt après la rédaction de ce catalogue, le transfert de 301 manuscrits de Notre-Dame à la bibliothèque du Roi fut décidé par le chapitre, moyennant la somme de 150 000 livres destinée à la reconstruction de l'ancienne sacristie et le don d'un exemplaire de chaque livre sorti des presses de l'imprimerie royale du Louvre<sup>73</sup>. Opéré par Malherbe le 3 avril 1756 en présence des gardes de la bibliothèque du Roi Melot et Sallier<sup>74</sup>, ce transfert concerne la plus grande partie des manuscrits que possédait la bibliothèque du chapitre, à l'exception des manuscrits liturgiques. A cette occasion, Etienne Barbazan, un érudit qui consacra sa vie à

---

<sup>70</sup> Cf. délibération capitulaire du 12 mai 1734.

<sup>71</sup> Cette main se distingue par l'élégance de son écriture aux formes rondes et régulières présentant de vives ressemblances avec la main qui a rédigé le catalogue de 1751.

<sup>72</sup> Arsenal, ms. 6262. Ce manuscrit n'a pas été recensé dans l'ouvrage d'A.-M. GENEVOIS, J.-F. GENEST et A. CHALANDON, *Bibliothèques de manuscrits médiévaux en France*.

<sup>73</sup> AN, L 553A, pièce n°13 et Ars. 4629, p. 141.

<sup>74</sup> BnF, NAF 5773, p. 85 : Sallier a ajouté la note suivante, à la fin du catalogue des manuscrits de Notre-Dame dressé en 1751: « Le 3<sup>e</sup> avril 1756, les manuscrits de cy dessus, portés sur le catalogue, ont été livrés par Mr. Malherbe

rassembler de nombreuses pièces littéraires et historiques et à inventorier différentes bibliothèques, en particulier celle du duc de La Vallière, rédigea un catalogue des « manuscrits donnés par le chapitre de cette église [Notre-Dame] à la Bibliothèque royale au mois d'avril 1756, après la mort de M. l'Abbé Joly de Fleury, l'un des chanoines chargé du soin de la bibliothèque du chapitre, arrivée au mois de novembre 1755 »<sup>75</sup>. Les livres sont classés ici par format et par matière, suivant les divisions adoptées par Guichon. A la fin de ce catalogue, une rubrique<sup>76</sup> est consacrée aux manuscrits liturgiques, missels, graduels et bréviaires, conservés par le chapitre en 1756 et qui furent dispersés à la Révolution dans les différents dépôts littéraires de Paris. Aujourd'hui, ces manuscrits liturgiques, dont on trouvera en annexe la liste (annexe n°4), sont conservés à la Bibliothèque de l' Arsenal et à la Bibliothèque Mazarine. Contrairement aux manuscrits transférés à la Bibliothèque du Roi en 1756, ils possèdent l'estampille de la bibliothèque de Notre-Dame, adoptée par le chanoine Adhemet en mai 1786 pour les 12 000 livres imprimés que possédait alors la bibliothèque<sup>77</sup>.

### III. *Composition de la bibliothèque*

Le rayonnement de l'école de théologie du cloître Notre-Dame au XII<sup>e</sup> siècle, qui entraîna la création de l'Université de Paris au commencement du XIII<sup>e</sup> siècle<sup>78</sup>, est à l'origine du développement d'une bibliothèque au sein de l'enclos canonial. Les collections de cette bibliothèque, fréquentée essentiellement par les chanoines et les étudiants pauvres, se sont progressivement étoffées au fil des achats d'une part, des dons et legs de l'autre. Au Moyen Age, aucun *scriptorium* n'était rattaché à la cathédrale, et ce n'est qu'au XVI<sup>e</sup> siècle que les registres capitulaires font allusion à Pierre Blondeau et à Étienne Courault, qualifiés respectivement de « scriptor librorum » et d'« illuminator librorum ».<sup>79</sup> Si nous ne sommes guère informés sur les achats de livres par le chapitre, nous savons néanmoins que la fabrique

---

bibliothécaire et Mr. Thierry chancelier de l'université à la Bibliothèque du Roy, present Mr. Meolt et Sallier gardes de la Bibliothèque ». Signé : « Sallier ».

<sup>75</sup> Arsenal, ms. 4629, p. 141-212.

<sup>76</sup> Ars. 4629, p. 208-212.

<sup>77</sup> AN, L 530, liasse 14.

<sup>78</sup> Cf. sur ce sujet l'article de A.L. GABRIEL, « Les écoles de la cathédrale Notre-Dame et le commencement de l'Université de Paris, dans *Huitième centenaire de Notre-Dame de Paris*, Paris, 1967, p. 141-166.

<sup>79</sup> Cf. délibérations capitulaires du 2 mars 1528 et du 23 décembre 1534. Nous n'avons pu retrouver de traces du travail de ces deux personnages dans les manuscrits du fonds de Notre-Dame. En revanche, au siècle suivant, un graduel en sept volumes conforme au rit néo-gallican, conservé actuellement au Musée du Cloître Notre-Dame, a été copié vers 1670-1671 par Léonard Blondeau (t. 1) et Jean Fossard (t. 2-7), peint par Compardel et enluminé par Étienne Damoiselet (cf. J. Vezin, « Le graduel exécuté au XVII<sup>e</sup> s. pour Notre-Dame de Paris », dans *Scriptorium* 23

de l'église pouvait être sollicitée à ce sujet, comme en témoigne cette délibération capitulaire du 3 juillet 1393 : « Placet Dominis quod fabrica ecclesiae emat duo psalteria ». Mais la rareté de mentions à ce sujet indique que l'achat de livres demeurait certainement une dépense extraordinaire, tandis que les dons de livres constituaient une source constante d'accroissement des collections. Au début du XIII<sup>e</sup> siècle, la bibliothèque comptait ainsi 42 manuscrits, au siècle suivant 97 et au XVIII<sup>e</sup> siècle environ 350.

La générosité des membres du chapitre de Notre-Dame et des évêques de Paris, qui possédaient de riches bibliothèques privées contenant surtout des ouvrages d'histoire sainte et de théologie, a grandement contribué à l'enrichissement des collections de la bibliothèque. Dès la fin de l'époque carolingienne<sup>80</sup>, les sources font état de dons de livres en faveur de la cathédrale et, à partir du XIII<sup>e</sup> siècle, en faveur des étudiants pauvres en théologie. C'est ainsi que la cathédrale entra en possession de la plupart de ses manuscrits liturgiques – aujourd'hui dispersés principalement entre la bibliothèque Mazarine et celle de l'Arsenal –, tels ces luxueux missels et bréviaires à l'usage de Paris, exécutés pour Gérard de Montaigu durant son épiscopat (1410- 1420)<sup>81</sup>. Si la majorité des dons concerne essentiellement les domaines biblique et liturgique, on note néanmoins une certaine diversification à la fin du Moyen Age<sup>82</sup> : outre les legs d'Etienne de Cantorbéry, d'Etienne Tempier et de Pierre de Joigny, déjà mentionnés, citons à titre d'exemple la donation de l'évêque de Paris Pierre d'Orgemont en 1402 d'une Bible en plusieurs volumes, d'un commentaire sur les Psaumes de Pierre Lombard et de l'Infortiat de Justinien, pour ne citer que les manuscrits qui nous sont parvenus<sup>83</sup>, ou le legs de Jean Courtecuisse, évêque de Paris puis de Genève, mort en 1423, de nombreuses œuvres de théologiens, ainsi que d'un exemplaire des *Comédies* de Térence, du traité de Cicéron sur l'amitié et de l'*Elementarium* de Papias<sup>84</sup>.

A l'époque médiévale, la bibliothèque de Notre-Dame ne se distingue guère des autres bibliothèques ecclésiastiques. Son fonds s'organise autour des ouvrages bibliques et liturgiques, des œuvres des Pères de l'Eglise (Origène, Ambroise, Augustin, Jérôme, Grégoire le Grand), de théologiens (Pierre Lombard et Nicolas de Lyre en particulier, dont les œuvres,

---

(1969), p. 352-360). Il se peut que le premier copiste de ce graduel, Léonard Blondeau, soit un descendant de Pierre Blondeau.

<sup>80</sup> Gilbertus, évêque de Paris (+991), a ainsi donné une Bible à la cathédrale (cf. Guérard, Op. cit., IV, 16).

<sup>81</sup> Paris, Bibliothèque de l'Arsenal, mss. 582 et 583 et Bibliothèque Mazarine, mss. 345 et 409.

<sup>82</sup> Il nous a paru inutile de revenir en détail sur ces dons, dont Alfred Franklin et Léopold Delisle ont bien retracé la chronologie. Dans l'annexe n°1, on trouvera une liste des principaux donateurs de livres, avec l'indication des cotes manuscrits correspondants, lorsque ceux-ci ont pu être retrouvés.

<sup>83</sup> BnF lat. 16759, 16771, 16776, 16780, 16908, 17208, 17217, 17222, 17234 et 17272.

<sup>84</sup> BnF lat. 17162, 17260, 17413, 17462, 17465, 17477, 17479, 17895, 17977, 17978, 18139 et 18420.

qui firent l'objet de nombreux dons, figurent en plusieurs exemplaires) et d'auteurs scolastiques (saint Thomas d'Aquin, saint Bonaventure), suivis par des ouvrages de droit canon (décrétales) et de droit civil (collections capitulaires, Justinien), d'histoire ecclésiastique (Eusèbe) et d'auteurs classiques. Traditionnelle dans sa composition, la bibliothèque ne resta cependant pas fermée aux tendances nouvelles, comme en témoigne la présence de deux manuscrits contenant les œuvres des humanistes français Jean Gerson et Nicolas de Clémanges<sup>85</sup>.

La composition de cette bibliothèque reflète ainsi la culture religieuse de ses principaux bienfaiteurs, les chanoines qui étaient pour la plupart pourvus de titres universitaires, en particulier dans le domaine de la théologie<sup>86</sup>. Les maîtres en théologie de Notre-Dame et de l'Université de Paris sont y d'autant mieux représentés que Paris était réputé pour l'enseignement de la théologie, qui faisait appel aux nouvelles méthodes scolastiques pour comprendre et interpréter la Parole divine. Des liens étroits unissaient l'Eglise de Paris à l'Université, car le chancelier de Notre-Dame, désigné parmi les maîtres en théologie appartenant au chapitre, était chargé de conférer les grades universitaires dans les facultés, d'arbitrer les conflits et d'aider les étudiants pauvres, exerçant ainsi pour le compte de l'évêque de Paris un droit de tutelle sur l'Université. Parmi les œuvres de professeurs en théologie, on signalera ainsi un recueil parisien du second quart du XIII<sup>e</sup> contenant les sermons « de tempore » de Jean Halgrin d'Abbeville, qui fut régent en théologie à Paris vers 1216<sup>87</sup>, une copie contemporaine de la fameuse condamnation des opinions de Siger de Brabant par Étienne Tempier<sup>88</sup> et le traité *De potestate regia et papali* de Jean Quidort<sup>89</sup>, également copié à Paris à l'époque où son auteur était maître en théologie et régent de l'Université (1304-1305), ou peu après. Nous savons également que Pierre Lombard, maître de l'école Notre-Dame puis évêque de Paris en 1159-1160, légua à la cathédrale plusieurs manuscrits, dont un exemplaire de ses *Sentences*, disparu aujourd'hui<sup>90</sup>. Le fonds de Notre-Dame s'enorgueillit par ailleurs de posséder l'un des plus anciens exemplaires connus de ses *Collectanea in Epistolas Pauli*, dont les initiales ornées furent exécutées vers 1160-1180 par

---

<sup>85</sup> BnF lat. 17489 et 18129.

<sup>86</sup> Cf. sur le groupe canonial au XIV<sup>e</sup> siècle, l'étude de Robert GANE, *Le chapitre de Notre-Dame de Paris au XIV<sup>e</sup> siècle*, Université de Saint-Etienne, 1999.

<sup>87</sup> BnF lat. 18186.

<sup>88</sup> BnF lat. 17476.

<sup>89</sup> BnF lat. 18288.

<sup>90</sup> Cf. B. GUÉRARD, *Cartulaire de l'église Notre-Dame de Paris*, IV, p. 60.

l'artiste anglais du Psautier d'York (Glasgow, U.L., Hunterian 229), alors actif à Saint-Victor<sup>91</sup>.

Dans ce fonds à dominante religieuse, la culture profane occupait une place restreinte. On remarquera néanmoins la présence de deux traités d'astrologie et d'astronomie, *De judiciis astrologiae* de Haly Habenragel et *Liber Alchandreï philosophi*<sup>92</sup>, ainsi que de plusieurs documents remarquables par leur rareté, parmi lesquels un exemplaire du Mémoire de l'Université de Toulouse en faveur de la restitution d'obédience<sup>93</sup>, probablement copié à Paris entre 1402 et 1410 et accompagné de gloses contemporaines, une *Cosmographie* de Ptolémée exécutée à Monselice pour René d'Anjou<sup>94</sup> et une copie authentique abrégée du procès de réhabilitation de Jeanne d'Arc. Exécutée pour l'évêque de Paris Guillaume Chartier, qui instruisit ce procès en tant que commissaire apostolique et qui en fit don en 1472 au chapitre de Notre-Dame, cette copie comporte au bas de chaque page et à la fin du manuscrit les signatures des notaires de la cause Denis le Comte et François Ferrebouc<sup>95</sup>. Signalons également ce manuscrit scolaire du *De Amicitia* de Cicéron, copié à Paris au XIII<sup>e</sup> siècle, dont les marges sont peuplées de caricatures marginales, notamment au f. 80 où un personnage dit à un âne « Tu es asinus », lequel lui répond « Proba »<sup>96</sup>. Le chapitre possédait également quelques manuscrits remontant aux époques pré-carolingienne et carolingienne, témoins cette *Histoire des Francs* de Grégoire de Tours copiée en onciale à Saint-Pierre de Corbie dans le dernier quart du VII<sup>e</sup> siècle, qui fit partie des collections de la bibliothèque de l'abbaye au moins jusqu'au XIII<sup>e</sup> siècle<sup>97</sup>, cet Évangélaire, copié en Italie au VII<sup>e</sup> siècle, puis complété au siècle suivant dans un centre du Nord de la France<sup>98</sup>, et cette *Histoire ecclésiastique* d'Eusèbe

---

<sup>91</sup> BnF lat. 17246. Sur ce manuscrit, voir la contribution de Patricia STIRNEMANN parue dans *Du copiste au collectionneur. Mélanges d'histoire des textes et des bibliothèques en l'honneur d'André Vernet*, Turnhout, 1998 (*Bibliologia* 18), p. 309.

<sup>92</sup> BnF lat. 17868 et 17869.

<sup>93</sup> BnF lat. 17585.

<sup>94</sup> BnF lat. 17542.

<sup>95</sup> BnF lat. 17013.

<sup>96</sup> BnF lat. 18420. Ce manuscrit a d'abord appartenu à un certain Thomas Guiard (ex-libris au f. 130 : « Iste liber est ad usum fratris Thome Guiard », XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle), ensuite à Jean Courtecuisse, évêque de Paris (1420-1422) puis de Genève (1422-1423). La bibliothèque du chapitre de Notre-Dame de Paris hérita de ses manuscrits à sa mort, en 1423, ainsi qu'en témoigne l'ex-dono au f. 144v : « Dominus Johannes Brevis Coxe legavit ecclesie Parisiensi ».

<sup>97</sup> BnF lat. 17655. À l'époque carolingienne, le bibliothécaire de Corbie a inscrit le titre du codex, "Historia ecclesiastica Gregorii Turonensis episcopi libri VI" (f. 1v), et le ms. a été inscrit sous le numéro 176 dans le catalogue du XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècle de la bibliothèque de Saint-Pierre de Corbie, dont il porte l'ex-libris du début du XIII<sup>e</sup> siècle : "Liber Sancti Petri Corbeie" (f. 99v). Le manuscrit est ensuite passé à une date indéterminée dans les collections de Notre-Dame, dont il porte deux ex-libris : "Ex bibliotheca capituli ecclesie Parisiensis. Angot, secret. capit. J3. In fol." (XVII<sup>e</sup> s., f. 1) et "A la bibliothèque de l'Eglise de Paris" (XVII<sup>e</sup> s., f. de garde précédant le f. 1).

<sup>98</sup> BnF lat. 17226 (entré à une date indéterminée dans les collections de Notre-Dame).

copiée à Cologne entre 775 et 800<sup>99</sup>. Il fallut cependant attendre l'époque moderne pour voir le nombre de manuscrits anciens s'accroître de façon significative.

A l'époque moderne, la bibliothèque connut en effet de nombreux enrichissements dans le domaine profane grâce aux dons d'érudits. Parmi ceux-ci, la donation de Claude Joly en 1680 mérite d'être signalée. Ce chanoine avait hérité de la riche bibliothèque de son grand-père Antoine Loisel, qu'il s'efforça d'enrichir à son tour par l'acquisition de manuscrits. Originaire de Beauvais, où sa famille était implantée depuis plusieurs générations, Antoine Loisel (1536-1617)<sup>100</sup> reçut une formation humaniste à Beauvais, puis à Paris, au collège de Presles de 1549 à 1554, où il suivit les leçons de Pierre de la Ramée. Ce savant, qui s'était pris d'affection pour son élève, en fit l'un de ses exécuteurs testamentaires. S'orientant ensuite vers une carrière juridique, Loisel reçut l'enseignement de Cujas à Toulouse, Cahors, Bourges, Paris et Valence, avant d'être nommé avocat au Parlement de Paris en février 1560. Ses plaidoyers ayant acquis une grande réputation, Loisel fut successivement l'avocat de Monsieur, de Catherine de Médicis et du duc d'Anjou. Resté fidèle au Roi durant la guerre civile et la prise de Paris par les Ligueurs, Loisel devint avocat et procureur du roi en 1594, peu après la reddition de Paris.

Parallèlement à ses activités juridiques, Loisel se consacra à l'étude, rédigeant divers traités historiques et juridiques<sup>101</sup>, ainsi que des pièces littéraires. Loisel entretenait des relations étroites avec les humanistes et lettrés de sa génération, en particulier avec Pierre Pithou, son ami d'enfance qu'il avait rencontré à Bourges et avec lequel il habita à Paris. Tous deux partageaient une passion commune pour l'étude des belles lettres et la recherche de manuscrits anciens. Loisel, qui s'intéressait de près à l'histoire du Beauvaisis<sup>102</sup>, profita des séjours qu'il fit dans sa ville natale à l'époque de la Ligue pour consulter les ouvrages appartenant à la riche bibliothèque du chapitre Saint-Pierre, dont l'existence est attestée dès le XI<sup>e</sup> siècle<sup>103</sup>. C'est ainsi que Loisel « emprunta » à cette bibliothèque plusieurs manuscrits contenant des textes de l'Écriture, des recueils de conciles, des ouvrages d'auteurs classiques ou d'histoire, ainsi qu'en témoignent les nombreux récépissés conservés dans cette

---

<sup>99</sup> BnF lat. 18282 (entré à une date indéterminée dans les collections de Notre-Dame).

<sup>100</sup> Sur la vie d'Antoine Loisel, on pourra se reporter à la préface de Claude JOLY à son édition de *Divers opuscules tirez des Mémoires de M. Antoine Loisel advocat en Parlement* (Paris, 1652, p. I-LXXVII), ainsi qu'à l'ouvrage de Michel REULOS, *Etude sur l'Esprit, les sources et la méthode des Institutes coutumières d'Antoine Loisel* (Paris, 1935).

<sup>101</sup> Citons en particulier son traité le plus célèbre sur les *Institutes coutumières* (Paris : A. L'Angelier, 1607).

<sup>102</sup> Loisel est ainsi notamment l'auteur de *Mémoires des pays, villes, comté et comtes, évesché et évesques, pairrie, commune et personnes de renom de Beauvais et Beauvaisis* (Paris : S. Thiboust, 1617).

<sup>103</sup> Sur l'histoire de cette bibliothèque, voir l'étude de H. OMONT, « Recherches sur la bibliothèque de l'église cathédrale de Beauvais », dans *Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, t. 40 (1916), 1-93.

bibliothèque<sup>104</sup>. De la même façon, il profita des désordres provoqués par les guerres de religion pour entrer en possession de manuscrits provenant d'autres établissements religieux du Nord de la France et des environs de Paris, notamment des abbayes du Mont-Saint-Quentin<sup>105</sup>, de Chaalis<sup>106</sup> et de Saint-Denis<sup>107</sup>, ainsi que d'une église non identifiée de l'abbaye de l'Etoile<sup>108</sup>. De la même façon, il est possible qu'un manuscrit provenant de Saint-Victor de Paris<sup>109</sup> soit passé dans les collections de Notre-Dame par l'intermédiaire d'Antoine Loisel, bien que sa signature n'y figure pas. En effet, si celui-ci figure sous la cote R6 dans le catalogue de Claude de Grandrue, dressé en 1514, le Père Jean Picard constata sa disparition en 1604, ce qui permet de supposer que Loisel put l'acquérir dans l'intervalle<sup>110</sup>. Mais Loisel fit également l'acquisition de manuscrits, témoin ce volume appartenant au couvent Sainte-Marie des Bons Hommes de Vincennes, acheté à Paris en 1590<sup>111</sup>. Il hérita également d'un manuscrit<sup>112</sup> de son grand-oncle Jehan Avis, médecin réputé, qui porte l'ex-libris suivant : « Cette bible appartient a Marselot de Cordes marchand demourant a Paris en la rue Saint Denis a l'enseigne du Mulet, laquelle bible est venue de la maison de feu monseigneur maistre Jehan Avis docteur regent en medecine son beau pere ». Au siècle suivant, cet ex-libris a été ainsi complété : « et depuis retournée es mains de Anthoine Loisel filz de Jehan Loisel, nepveu dudict maistre Jehan Loisel dict Avis le VIe jour d'aoust M.D.LX. ». Enfin, Loisel entra en possession de livres qui avaient appartenu à d'autres érudits, membres de cette « République des Lettres » qui s'était dessinée à travers l'Europe à l'époque et à laquelle il appartenait également. C'est ainsi qu'un manuscrit de sa bibliothèque, contenant des œuvres de Sénèque et de Bède le Vénérable copiées en 1451<sup>113</sup>, porte les noms d'anciens possesseurs du XVI<sup>e</sup> siècle, « I. de Bonny » et « F. [de Doeto] » (nom inscrit en grec).

<sup>104</sup> Cf. BnF, Mss., Picardie 162, f. 52v. Parmi les manuscrits empruntés par Loisel à Saint-Pierre de Beauvais, nous pouvons citer à titre d'exemple les mss. latins 16832 (Actes des conciles de Chalcédoine et de Constantinople, 850-950), 17339 (Actes du second concile de Nicée, X<sup>e</sup> s.), 17545 (Chroniques, 1137-1150), 17654 (Histoire des Francs de Grégoire de Tours, 1<sup>ère</sup> mi VIII<sup>e</sup> s.) et 17968 (Evangiles, 845-862), qui portent la signature de cet ancien possesseur.

<sup>105</sup> BnF lat. 18219 (Collection de décrétales, 1150-1200). Des fragments palimpsestes provenant de ce ms. ont été reliés avec le ms. lat. 18248.

<sup>106</sup> BnF lat. 17569 (Historia Apollonii regis Tyrii, etc., 1180-1200).

<sup>107</sup> BnF lat. 17371 (Recueil d'auteurs patristiques, 793-1150) et 18559 (Leonius de Sancto-Victore, 1200-1230), Mazarine 384 (Antiphonarium romanum, XI<sup>e</sup> s.).

<sup>108</sup> BnF lat. 17382 (Saint Jérôme, 1160-1180).

<sup>109</sup> BnF lat. 18238 (Recueil de capitulaires, 825-950).

<sup>110</sup> Sur ce ms., voir Gilbert Ouy, *Les manuscrits de l'abbaye de Saint-Victor*, Paris, 1999, II, p. 152-153.

<sup>111</sup> BnF lat. 17656 (Vita Karoli, etc., 1179-1200).

<sup>112</sup> BnF lat. 17956 (Bible, 1230-1250).

<sup>113</sup> BnF lat. 18422. Au f. 99v, le copiste a mentionné la date du ms.: « Collationatus ab originalibus liber totus finitusque VII february 1451 ».



L'identification des manuscrits appartenant à Antoine Loisel est aisée, puisque celui-ci apposa presque systématiquement sa signature « Ant. Loisel » ou « Ant. Oiselius »<sup>114</sup> sur le premier ou le dernier feuillet des manuscrits qu'il possédait, ajoutant éventuellement des informations concernant la provenance du manuscrit<sup>115</sup>. Il est difficile d'apprécier l'importance de sa bibliothèque et d'en reconstituer exactement l'état, en l'absence d'inventaire précis. En outre, tous les manuscrits de Loisel n'ont pas rejoint les collections de la Bibliothèque du Roi en 1756. On en retrouve ainsi dans d'autres bibliothèques parisiennes, ainsi que dans des collections privées, notamment dans celle de Rosny dispersée lors de la vente de 1837<sup>116</sup>. L'examen des 45 manuscrits latins portant la signature de Loisel permet néanmoins de dégager les dominantes de sa collection, laquelle se distingue par sa spécialisation en droit civil (Justinien) et canon (recueil de conciles, collections capitulaires, décrétales), en histoire ecclésiastique et profane (Eusèbe, Grégoire de Tours, Adon de Vienne, Guibert de Nogent...), en littérature classique (Cicéron, Flavius Josèphe, Lucain, Juvénal, Quintilien...). Les Pères de l'Eglise et les auteurs chrétiens sont en revanche plus rares : on ne dénombre ainsi qu'un seul manuscrit de saint Augustin et un autre de saint Jérôme. On remarquera également la présence de quelques ouvrages scientifiques, qui faisaient alors défaut dans la bibliothèque de Notre-Dame.

Sur le plan codicologique, l'examen des manuscrits de Loisel appelle quelques remarques. D'une part, la majorité des manuscrits qu'il possédait ont été exécutés dans le Nord de la France, où Loisel avait ses racines. C'est ainsi que l'on recense dans le fonds Notre-Dame un petit nombre de manuscrits copiés et enluminés à Beauvais ou dans les environs entre 1050 et 1150<sup>117</sup>. Ceux-ci offrent un témoignage sur l'activité des *scriptoria* du Beauvaisis à l'époque romane, sur laquelle nous restons très mal informés. D'autre part, la présence dans la bibliothèque de Loisel de manuscrits remarquables tant par leur rareté que par leur ancienneté – certains remontant à l'époque pré-carolingienne – montre que celui-ci partageait la passion des humanistes de sa génération pour les manuscrits anciens : citons, parmi les fleurons de sa collection, *l'Histoire des Francs* de Grégoire de Tours<sup>118</sup>, copié en écriture onciale dans l'Est de la France durant la première moitié du VIII<sup>e</sup> siècle, et les fameux Evangiles dits « de Loisel » provenant de Saint-Pierre de Beauvais, qui constituent un superbe témoignage sur l'art de l'Ecole de Reims au IX<sup>e</sup> siècle. Signalons également un autre recueil

---

<sup>114</sup> La planche 4 contient un exemple d'ex-libris d'Antoine Loisel (BnF latin 16910, f. 2v).

<sup>115</sup> Cf. BnF lat. 17656 : mention d'achat à Paris, datée du 15 avril 1590 et suivie de la signature de Loisel au f. 1.

<sup>116</sup> *Catalogue de la riche bibliothèque de Rosny...*, Paris, 1837 : n°2415 et 2419.

<sup>117</sup> BnF lat. 17545, 17568 et 17627.

<sup>118</sup> BnF lat. 17654.

d'Évangiles<sup>119</sup>, exécuté dans le Nord de la France, probablement en Flandre, entre 950 et 1050, qui comporte d'intéressantes peintures d'évangélistes en pleine page, témoins de l'activité artistique d'un centre provincial secondaire, ainsi qu'un manuscrit contenant la passion et les miracles de saint Sébastien<sup>120</sup>, exécuté à Corbie en deux étapes, entre le début du IX<sup>e</sup> siècle et la fin du X<sup>e</sup> siècle. Ainsi, cette bibliothèque savante, à dominante historique et juridique, reflète bien la formation classique de son possesseur. Le nombre élevé de manuscrits anciens dans la bibliothèque de Loisel permet de se demander si d'autres manuscrits précieux conservés dans le fonds de Notre-Dame n'ont pu entrer dans les collections de Notre-Dame par l'intermédiaire de ce possesseur, bien qu'ils ne portent aucune marque de provenance.

Claude Joly, respectant l'esprit de la collection de manuscrits de son grand-père, dont il partageait par ailleurs les goûts érudits<sup>121</sup>, s'efforça de la compléter, en faisant l'acquisition de manuscrits provenant de bibliothèques d'érudits, d'une part, de maisons religieuses, de l'autre. Ainsi, Claude Joly acheta plusieurs manuscrits ayant appartenu à René Vallin<sup>122</sup>, un érudit nantais, qui contenaient des œuvres des Pères de l'Église et d'auteurs chrétiens, la *Panormia* d'Yves de Chartres et le commentaire de Macrobie sur le *Songe de Scipion* de Cicéron<sup>123</sup>. De même, il se procura un cartulaire de Notre-Dame de Foigny et des coutumes de Normandie provenant de la bibliothèque de Paul Petau (1568-1614), dont ils portent le nom "Pa. Petavius" et la cote<sup>124</sup>. À la mort de Paul Petau, sa bibliothèque échut à son fils Alexandre Petau, qui en céda la majeure partie à la reine Christine de Suède et dispersa le reste vers 1650. Claude Joly enrichit également sa bibliothèque dans le domaine religieux par l'achat de cinq manuscrits à l'église paroissiale de Chaumont-en-Bassigny en 1655, contenant notamment des vies de saints, des sermons de Jacques de Vitry, des commentaires sur

---

<sup>119</sup> BnF lat. 17228.

<sup>120</sup> BnF lat. 18311.

<sup>121</sup> Ironie de l'histoire, c'est à Claude Joly qu'échut le soin de remettre en ordre la bibliothèque du chapitre Saint-Pierre de Beauvais, amoindrie par les nombreux pillages, et de rédiger à cette occasion un catalogue; cf. H. OMONT, « Recherches sur la bibliothèque », p. 9.

<sup>122</sup> Ce personnage ne doit pas être confondu avec René Josué Valin, originaire de Rouen, qui fut avocat et procureur du roi au XVIII<sup>e</sup> siècle.

<sup>123</sup> BnF lat. 16860, 17409, 17447, 18067, 18093, 18122, 18222, 18421.

<sup>124</sup> BnF lat. 18374 et 18557. La bibliothèque de Notre-Dame fut également en possession d'autres manuscrits ayant appartenu à Paul Petau, mais qui ne portent pas de traces de la signature de Claude Joly : Bibliothèque Vaticane, Reg. Lat. 744<sup>1-2</sup> (Chronique de Saint-Denis, XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> s.) et Reg. Lat. 878 (Justinus, XIV<sup>e</sup> s.). Le premier manuscrit a appartenu au XV<sup>e</sup> s. à Jean de Courcelles, archidiacre de Josas et chanoine de Notre-Dame (cf. mention au f. 260v), qui fit don de manuscrits au chapitre de Notre-Dame (cf. annexe 1), puis à Paul Petau dont il porte la signature et la cote N44. Le second porte la signature et la cote de Paul Petau, Q19, ainsi que la mention « ecclesiae Parisiensi » au f. 152v. Nous remercions très vivement le Dr. Paolo Vian, directeur du département des Manuscrits de la Bibliothèque Vaticane, de nous avoir fourni ces renseignements.

l'Écriture sainte et un élucidaire<sup>125</sup>. En 1656, il fit également l'acquisition à Toulouse du récit de voyage de Marco Polo, traduit en latin par Franciscus Pipinus<sup>126</sup>, et reçut des religieux de Moissac une volumineuse vie de saints exécutée dans le scriptorium de l'abbaye au XI<sup>e</sup> siècle<sup>127</sup>.

Le fonds Notre-Dame, considérablement augmenté à l'époque moderne, reflète ainsi l'organisation du savoir médiéval, au sommet duquel domine la théologie, avec néanmoins une nette prééminence du « trivium » sur le « quadrivium ».

\* \*

\*

Par conséquent, c'est un fonds relativement hétérogène qui nous est parvenu, reflet de la culture religieuse et des centres d'intérêt variés des donateurs, chanoines et autres. Les nombreux vols de livres et les désordres engendrés par les guerres de religion ne parvinrent pas véritablement à amoindrir ce fonds, qui continua à s'enrichir durant l'époque moderne grâce aux générosités des chanoines de la cathédrale, jusqu'à atteindre un chiffre d'environ 350 manuscrits vers le milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle. Le transfert de 301 de ces manuscrits à la Bibliothèque du Roi en 1756 permit d'en sauvegarder la cohérence. Au lieu d'être répartis aussitôt dans les différents fonds qui composaient alors la Bibliothèque du Roi, les manuscrits de Notre-Dame firent l'objet d'un classement à part, chacun recevant une cote formée de la mention « Notre-Dame » et d'un chiffre. L'organisation du fonds subit, en revanche, quelques changements au siècle suivant, avec la confection de nouvelles reliures, notamment en maroquin à grain long bleu violet par Bozérian Jeune en 1805-1806, pour certains manuscrits anciens jugés particulièrement précieux, et en cuir de Russie ou en veau fauve par Hirou sous Louis-Philippe<sup>128</sup>, la répartition des volumes dans les différents fonds de langues et l'éparpillement des manuscrits latins par Léopold Delisle dans les « Petits Fonds » (mss. latins 16719-18613).

Charlotte DENOËL

---

<sup>125</sup> BnF lat. 17269, 17509[cf. pl. 5], 18216, 18294 et 18424.

<sup>126</sup> BnF lat. 17800.

<sup>127</sup> BnF lat. 17002.

<sup>128</sup> Sur ces reliures, voir l'article de Marie-Pierre Laffitte sur les reliures du XIX<sup>e</sup> siècle de la Bibliothèque nationale de France, à paraître dans *Mélanges Michel Wittock*.

## Annexes

### 1. Table prosopographique

Cf. tableau excel

Ce tableau contient les noms de personne relevés dans les manuscrits latins de Notre-Dame conservés à la BnF, à la Bibliothèque de l’Arsenal et à la Bibliothèque Mazarine. Nous avons indiqué pour chaque personnage son nom, son statut par rapport au manuscrit, la date à laquelle il posséda le manuscrit ou en fit don à Notre-Dame soit la date à laquelle son nom fut inscrit dans le manuscrit, les données biographiques le concernant et les cotes des manuscrits auxquels son nom est attaché. Dans la dernière colonne, nous avons parfois ajouté des notes complémentaires sur la provenance des manuscrits cités. Les personnages ont été identifiés à l’aide des sources mentionnées au début de cet article et des instruments de travail suivants : *Chartularium universitatis Parisiensis*, éd. H. Denifle et E. Châtelain (4 vol., Paris, 1889-1897), *Gallia christiana novissima*, éd. J. H. Albanès, L. Fillet et U. Chevalier (7 vol., Montbéliard-Valence, 1899-1920), C. Eubel, *Hierarchia catholica medii aevi* (Munich, 1898-1901, t. I), P. B. Gams, *Series episcoporum ecclesiae catholicae* (Ratisbonne, 1873), U. Chevalier, *Répertoire des sources historiques du Moyen Age. Bio-bibliographie*, 2 vol., Paris, 1905, R. Gane, *Le chapitre de Notre-Dame de Paris au XIV<sup>e</sup> siècle* (Université de Saint-Etienne, 1999). Nous avons également consulté les séries généalogiques conservées à la BnF, les dictionnaires de biographie française et les fichiers de la section de codicologie de l’I.R.H.T. Lorsqu’il ne nous a pas été possible d’identifier plus précisément le personnage, mais que le manuscrit fournissait quelques repères biographiques, nous avons cité textuellement les mentions relevées entre guillemets.

### 2. Manuscrits d’Antoine Loisel

Cf. tableau excel

### 3. Manuscrits portant la signature de Claude Joly ou d’Antoine Loisel

Cf. tableau excel

#### 4. Manuscripts latins de Notre-Dame dispersés

Cette liste a été établie grâce au fichier des possesseurs de la section de codicologie de l'I.R.H.T. Nous avons uniquement vérifié la provenance des manuscrits conservés à Paris. Les manuscrits non recensés dans le fichier de l'I.R.H.T. ont été signalés par un astérisque.

#### **Bayeux, Bibliothèque capitulaire**

Ms. Ordo ecclesiae Parisiensis, XV<sup>e</sup> s.

#### **Berlin, Staatsbibliothek**

Ms. Lat. Fol. 817 : Commentarius in Boetii de Trinitate, XII<sup>e</sup> s.

#### **Berne, Bibliothèque municipale**

Ms. 254 : Cicero, Opera, XIV<sup>e</sup> s.

#### **Bruxelles, Bibliothèque Royale**

Ms. 1799 : Processionale ad usum ecclesiae Parisiensis, XV<sup>e</sup> s.

Ms. 4334 : Processionale ad usum ecclesiae Parisiensis, XV<sup>e</sup> s.

#### **Cambridge, Fitzwilliam Museum**

Ms. Add. 84-1972 : Missale, vers 1200.

Ms. Add. 1060-1975 : Biblia, XIII<sup>e</sup> s.

#### **Paris, Archives nationales**

LL 79 : Liber juramentorum episcoporum Parisiensium, XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> s. [déposé dans les archives du chapitre à la suite d'une délibération capitulaire du 6 février 1705].

#### **Paris, Bibliothèque nationale (fonds latin, hors fonds de Notre-Dame)**

Latin 961<sup>1-2</sup> : Pontificale Parisiense, XV<sup>e</sup> s.

Latin 978 : Ordinarium officii et missae ad usum ecclesiae Parisiensis, XV<sup>e</sup> s. [attribution incertaine]

Latin 1026 : Breviarium Parisiense, XIV<sup>e</sup> s.

Latin 1112 : Missale ad usum ecclesiae Parisiensis, vers 1225. [attribution incertaine]

Latin 2294 : Sacramentarium ad usum Parisiensem, pars, IX<sup>e</sup>-X<sup>e</sup> s. [attribution incertaine]

Latin 5610A : Gurdestenus, Vita et miracula sancti Winualoei abbatis, Saint-Guérolé de Landévennec ( ?), XI<sup>e</sup> s.

Latin 5740 : Titus Livius, XIV<sup>e</sup> s.

Latin 6419 : Johannes Salisburiensis, Polycraticus, XIV<sup>e</sup> s.

Latin 8884 : Missale ad usum fratrum predicatorum, XIII<sup>e</sup> s. (missel adapté au XIV<sup>e</sup> s. à l'usage de la chapelle Saint-Louis d'Anjou dans la cathédrale de Paris) [« Cest messel est de la chapelle Saint Louys fondée en l'église de Paris que tient a present messire Symon Lesoulier prestre », XV<sup>e</sup> s., f. 335 (autres notes ff. 335v-336) ; anciennes cotes R82 et XLVIII.I (cote imprimée sur une étiquette de papier)]

Latin 8895 : Epîtres à l'usage de l'église de Paris, 1753 [entré à la BnF à la Révolution].

Latin 9441 : Missale Parisiense, XIII<sup>e</sup> s. [« Ce present messel est de la chapelle de Notre Dame et Saint Anien fondée en l'église de Notre Dame de Paris. Rossignol », XV<sup>e</sup> s., f. B]

Latin 9461 : Evangelia ad usum ecclesiae Parisiensis, 1753 [entré à la BnF à la Révolution].

Latin 9485 : Lectiones que cantantur a domino Cancellario [Parisiensi], 1779 [entré à la BnF à la Révolution].

Latin 11277, ff. 25-46 : Commentarius in Boethii opuscula sacra, XIV<sup>e</sup> s.

N.A.L. 2649 : Missale Parisiense, après 1317 [cachets grattés de la bibliothèque de Notre-Dame aux ff. A et 1. Le ms. a ensuite appartenu à Chauvin de Malan, puis au duc Charles de Bourbon-Parme.]

### **Paris, Musée de Notre-Dame**

Graduel en sept volumes, vers 1670-1671 [déposé à la BnF en 1790, puis restitué à l'archevêque de Paris en 1804]

### **Paris, Bibliothèque de l'Arsenal** <sup>129</sup>

Ms. 109 : Collectarium ecclesiae Parisiensis, XV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> s. [cote ancienne J35]

Ms. 158 : Responsoria, antiphona et missae propriae quae cantantur in processionibus ecclesiae Parisiensis, XVI<sup>e</sup> s. [cote ancienne J34]

Ms. 159 : Missae pontificales, 1687 [Missel de François Harlay de Champvallon]

Ms. 165 : Passiones notatae ad usum Romanum, XV<sup>e</sup> s. [cote ancienne J8/2]

---

<sup>129</sup> Pour les manuscrits conservés à la Bibliothèque de l'Arsenal et à la Bibliothèque Mazarine, nous avons indiqué entre crochets les anciennes cotes de Notre-Dame, lorsqu'elles figuraient sur les manuscrits. Nous n'avons relevé aucune cote de ce type dans les manuscrits latins de Notre-Dame conservés à la BnF en-dehors du fonds de Notre-Dame.

Ms. 191 : Guillelmus Durandus, *Rationale divinatorum officiorum*, Florence, 1442 [cotes anciennes D3 et J52]

Ms. 192 : [Recueil composite] : Extrait du testament de maître Robert de Lespinoy, xv<sup>e</sup> s. (f. 1v) / Diverses prières, xvi<sup>e</sup> s. (f. 3v) / Extracta de exemplari breviarii ecclesiae Parisiensis (f. 6), Juramenta magistrorum et magistrarum (f. 41), Ordonnances sur les écoles de grammaire (f. 41v), 1358. [cotes anciennes D7 et J27]

Ms. 202 : Missale ad usum Parisiensem [copié par Claudius Ruffinus].

Ms. 226 : Pontificale ecclesiae Parisiensis, xv<sup>e</sup> s. [cotes anciennes J14 et J37]

Ms. 336 : Ritus D. Cantoris ad usum D. Dorsanne..., 1718.

Ms. 582 : Breviarium ad usum Parisiensem [partie d'été, t. I : Mazarine 345], 1417. [cote ancienne J45]

Ms. 583 : Missale ad usum Parisiensem [partie d'été, t. I : Mazarine 409], vers 1415-1420. [cote ancienne J17]

Ms. 607 : Missale ad usum Parisiensem, xiv<sup>e</sup> s. [cotes anciennes D11 et J13]

Ms. 621 : Missale secundum usum ecclesiae Parisiensis, xv<sup>e</sup> s.

Ms. 622 : Missale ad usum Parisiensem, début xv<sup>e</sup> s. (avant 1426).

Ms. 836 : Recueil de prières, xvii<sup>e</sup> s. [cotes anciennes D3 et G15]

Ms. 1064 : Obituarium ecclesiae Parisiensis, xv<sup>e</sup> s. [cotes anciennes D17 et J26]

Ms. 3597 : Mémoires de feu M. Du Ferrier, 1687.\*

Mss. 6259, 6260, 6261 : Catalogue de la bibliothèque de l'Eglise de Paris en 3 volumes, début xviii<sup>e</sup> s. \*

Ms. 6262 : Catalogue alphabétique de la bibliothèque de l'Eglise de Paris, avec l'histoire abrégée de cette bibliothèque extraite des délibérations capitulaires de cette église, dressé par Malherbe en 1755.\*

### **Paris, Bibliothèque Mazarine**

Ms. 341 : Breviarium secundum usum Parisiensem [partie d'hiver], 1391.

Ms. 345 : Breviarium ad usum Parisiensem [partie d'hiver, t. II : Arsenal 582], vers 1409.

Ms. 384 : Antiphonarium Sancti Dionysii, xi<sup>e</sup> s. [cote de l'abbaye de Saint-Denis au xv<sup>e</sup> s. XLIII.XV<sup>C</sup>XX]

Ms. 397 : Lectionarium [partie d'été], fin xiii<sup>e</sup> s. [cotes anciennes D6 et J4]

Ms. 402 : Lectionarium ad usum Parisiensem [copié par Claudius Ruffinus], 1610. \*

Ms. 404 : Missel de Bayeux, xii<sup>e</sup> s. [« Pro capellania sancti Nicolai in ecclesia Parisiensi quam fundavit Odo de Sancto Dioysio », f. 194v, xv<sup>e</sup> s.]

- Ms. 406 : Missale secundum usum ecclesiae Parisiensis, avant 1422.
- Ms. 407 : Missale ad usum ecclesiae Parisiensis, fin XIV<sup>e</sup> s. [cote ancienne J14]
- Ms. 408 : Missale ad usum ecclesiae Parisiensis, fin XIV<sup>e</sup> s.
- Ms. 409 : Missale ad usum Parisiensem [partie d'hiver, t. II : Arsenal 583], vers 1415-1420.
- Ms. 410 : Missale ad usum ecclesiae Parisiensis, XV<sup>e</sup> s. [cote ancienne D1]
- Ms. 433 : Missel de Liège, XV<sup>e</sup> s.
- Ms. 439 : Evangeliarium ad usum Parisiensem, fin XV<sup>e</sup> s. [attribution incertaine]
- Ms. 441 : Collectarium ad usum ecclesiae metropolitanae Parisiensis, XVII<sup>e</sup> s.
- Ms. 456 : Office du jeudi saint et de la consécration des saintes huiles, suivant le rite de l'église cathédrale de Paris, 1619.\*
- Ms. 3304 : Liber juramentorum ad usum ecclesiae metropolitanae Parisiensis, XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> s.\*
- Ms. 3305 : [Recueil composite] : Bulles des papes d'Avignon en faveur du chapitre de Notre-Dame, fin XIV<sup>e</sup> – début XV<sup>e</sup> s. / Ordo ad coronandum regem in ecclesia Parisiensi, XVI<sup>e</sup> s. [cote ancienne J28 i]
- Ms. 3933 : Recueil de poésies, Charles Perrault [imprimé], XVII<sup>e</sup> s.\*

### **Reims, Bibliothèque municipale**

- Ms. 233 : Missale plenarium ad usum ecclesiae Beatae Mariae Parisensis, XV<sup>e</sup> s. [exécuté pour la cathédrale Notre-Dame, provient du chapitre de Reims]

### **Troyes, Bibliothèque municipale**

- Ms. 802, ff. 1-103 : Petrus Abelardus, Epistolae, XIII<sup>e</sup> s.

### **Vatican, Bibliothèque apostolique Vaticane**

- Ottoboni lat. 813 : Beda Venerabilis, Martyrologium ; Sacramentarium, vers 840-845. [attribution incertaine]
- Reg. lat. 31 : Petrus Comestor, Historia scholastica, XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> s.
- Reg. lat. 520, f. 9 : Fragments d'obituaire de Notre-Dame de Paris, avant 1237.
- Reg. Lat. 744<sup>1-2</sup> : Chronique de Saint-Denis, XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> s.
- Reg. lat. 878 : Justinus, XIV<sup>e</sup> s.
- Vat. lat. 115 : Duodecim prophetae, XIII<sup>e</sup> s.
- Vat. lat. 4214 : Petrus Abelardus, Expositio in Hexameron, XII<sup>e</sup> s.

### 5. Concordances anciennes cotes / cotes actuelles du fonds latin de Notre-Dame à la BnF



Cf. tableau excel